

En médaillon : Chanteuse du groupe A l'Improviste, danseurs du groupe Capoeira, chanteur et bassiste de La Petite Mort et jeune batteur de l'école de La Flume.

Week-end citoyen les 5 et 6 septembre 2009
REUNION PUBLIQUE, FORUM DES ASSOCIATIONS et FETE DE LA SAINT GILLES au SABOT d'OR

Comme d'habitude, la réunion publique se déroulera le vendredi soir, 4 septembre 2009, le forum des associations aura lieu le samedi matin.
Une nouveauté cette année : une fête populaire prolongera le week-end citoyen.
L'occasion est belle : notre croix fête ses 600 ans cette année (voir article dans le dernier numéro).
Cet évènement valait bien un effort.

Aussi, la municipalité a voulu créer un évènement festif qui reprend en même temps la tradition ancienne d'une fête populaire à la rentrée.
Nous invitons les parents d'enfants scolarisés à Saint-Gilles à garder les déguisements des fêtes des écoles : ces déguisements donneront de la couleur au défilé.

La fête se déroulera en deux temps : animations festives et bal populaire le samedi 5 septembre
exposition et conférence le dimanche 6 septembre

DÉROULEMENT :

SAMEDI après-midi
16h00 : Lâcher de colombes au calvaire, place de l'église
16h20 - 17h00 : Défilé d'enfants accompagné d'artistes de la rue
17h00 - 19h30 : Rallye (à pieds ou en vélo) dans la commune de St Gilles

SAMEDI soir au SABOT d'OR
Animations et jeux pour enfants
Repas Moules frîtes (sur réservation)
Bal populaire à partir de 21.00 (entrée libre)

DIMANCHE au Sabot d'Or (entrée libre)
11h00 : Paroisse - Messe solennelle suivi d'un rassemblement autour de la croix
10h00 - 18h00 : Exposition d'enluminures et de cartes postales anciennes de Saint Gilles
16h00 : Conférence-débat sur le calvaire et l'histoire de St Gilles
avec M. Jean-Yves Eveillard, historien natif de Saint Gilles…

Bulletin de réservation pour le repas Moules-Frites, à découper et à déposer en mairie, accompagné d'un chèque à l'ordre du trésor public.
Prix du repas : adulte 5€ ; enfant (jusqu'à 12 ans) 3€

Forum citoyen - Fête de la Saint-Gilles
Samedi 6 septembre 2009 à 20h au Sabot d'Or - Repas : Moules-Frites
BON DE RÉSERVATION

Nom : ....

Prénom : ....

Nombre d'adultes : ....

Nombre d'enfants : ....


Petits chanteurs à la fête de la musique.

Sommaire

Direction de la publication :
Jean-Michel BUSNEL, Maire
Responsable du bulletin :
Ulrike HUET, adjointe à la vie culturelle et à la communication
Conception et impression :
IMPRIMERIE GPO • PACÉ
Dépôt légal :
Juin 2009. N°102
Mairie de Saint-Gilles
Tél. 02 99 64 63 27
Fax 02 99 64 83 40
Courriel : infocom@saint-gilles35.fr
Site internet : www.saint-gilles35.fr
(en cours de réactualisation)



Éditorial

Oeuvrons ensemble pour Saint-Gilles

REALISME ET PRAGMATISME ?

Vous avez été très nombreux à nous manifester votre soutien, choqués par la dureté des propos tenus par les opposants dans leurs différents documents adressés à la population. Des écrits contradictoires, des atteintes à l'intégrité des personnes, des interprétations de propos tenus en conseil, des divulgations du contenu de réunions privées du conseil, des divulgations de travaux de commissions, des publications de faux chiffres, n'est-ce pas vouloir tromper les citoyens ? La démarche est grave et indigne d'un débat d'idées démocratique.
Aux yeux de l'opposition, les projets de la majorité ne recueillent aucun écho favorable, ne trouvent aucune grâce, ni sur le fond, ni sur la forme. Certains de leurs écrits n'engagent même pas ceux qui les écrivent. Pour ne citer qu'un exemple : l'opposition affirmée au transfert des terrains de foot. Quelques mois plus tard, le 16 décembre 2008, lorsque ce sujet a été abordé en conseil municipal, la création de la ZAC d'activités de La Forge, 13 ha, incluant le transfert des terrains de foot est votée à l'unanimité. Que faut-il comprendre ? A vous de juger. Un proverbe gallo dit « *il y a les disous et il y a les faisous* ».

Conduite intègre

Les élus de la majorité ne rentreront pas dans ce genre de polémiques stériles qui ont pour but de diviser la population et de discréditer vos élus. Les Saint-Gillois attendent autre chose de la part de leurs élus majoritaires.
Forts de la confiance que vous nous avez accordée, la majorité travaille, met en œuvre le programme ambitieux présenté lors des dernières échéances électorales, dans la sérénité, sans précipitation, en concertation avec les différents partenaires et dans le respect des procédures.
Dans le cas de l'extension de la salle des sports, les nombreuses réunions de concertations avec l'USSG ont abouti à une décision du conseil municipal d'une salle de 250m², + vestiaires de 75m² avec des formes originales pour mieux répondre à un souci de développement durable. Ce compromis demeure inférieur à l'exigence finale de l'USSG de 350 m² mais supérieur à l'inscription initiale des élus au budget 2008 de 180m². Responsables des finances communales et soucieux de ne pas accentuer la pression fiscale davantage que dans les communes semblables, nous ne pouvons satisfaire toutes les sollicitations des associations qui, légitimement, défendent avec conviction leur pré-carré.. La solidarité communale exige le partage des ressources.

Nos promesses seront tenues.

L'équipe majoritaire assume ses choix afin d'assurer les futurs grands projets sur lesquels elle s'est engagée près de vous dans ce mandat :
- La création d'une salle des sports de 180 m²
- La création d'un local spécifique 10-14 ans
- La création de la ZAC d'activités de La Forge sur 13 ha,
- Le transfert des terrains de foot et de sports de plein air
- L'accueil de nouveaux habitants (800 logements)
- La restructuration de l'îlot central du centre bourg

Le vieillissement de la population, la décohabitation des ménages, la construction de logements collectifs font considérablement baisser le nombre de personnes par foyer : 2,9 en 1999, 2,4 en 2008, 2,1 en 2017 ? A Saint-Gilles, la population augmente plus lentement que les études des spécialistes ne le prévoyaient, il y a quelques années.
De 1989 à 2006, la population a augmenté de 500 habitants en 17 ans, passant de 3140 habitants en 1989 à 3630 en 2006, pour 450 logements créés. Les projections donnent désormais 5000 habitants à l'horizon 2025, si nous maintenons notre objectif ambitieux de 65 logements par an (exigence du P.L.H.*, soit 1000 logements en 15 ans). Mais cela sera difficile à réaliser au vu des conditions économiques.
De ce fait, le besoin d'équipements se fera moins pressant qu'imaginé auparavant.
Notre programme sur lequel vous nous avez élus s'adaptera encore mieux à l'accueil des futurs Saint-Gillois et au souci constant d'amélioration de notre bien être collectif.

Merci de votre confiance
Le Maire, Jean-Michel Busnel

* PLH = Plan Local d'Habitat, fixé dans le cadre de Rennes Métropole.

Budget 2008 : Une gestion rigoureuse permettant un bo

Le 2 juin dernier, le Conseil municipal a eu à se prononcer sur les résultats de l'exercice budgétaire 2008, en votant les comptes administratifs des différents budgets communaux.

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE :

Contrairement au budget familial et même au budget d'une entreprise, le budget communal comprend deux sections, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

A. Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent, pour l'année 2008, à 2 282 701,53 euros, en augmentation de 24,1 % seulement par rapport au budget d'il y a 10 ans.

Parmi ces dépenses, **les charges à caractère général** représentent une dépense de 688 095,74 euros. La ligne énergie électricité totalise à elle seule 116 198,31 euros (+ 63,7 % en 10 ans), soit près d'un sixième des besoins pour faire fonctionner les services à la population.

Les dépenses de personnel se montent à 983 285,37 euros, soit 40,53 % des recettes réelles de fonctionnement, pourcentage très correct par rapport à certaines communes limitrophes (pour être tout à fait complet, il faudrait ajouter à cette somme la participation de la commune aux associations pour la part salaires). En 10 ans, ce chapitre a progressé de 62,26 % du fait des déroulements de carrière des agents et de nouveaux recrutements rendus nécessaires pour apporter un service de qualité aux Saint-Gillois.

466 822,28 euros ont servi à financer **les autres charges de gestion courante.** Deux dépenses importantes sont payées sur ce chapitre :

- Les contributions aux organismes de regroupement (école de musique de la Flume, CIAS, SYRENOR, etc.) pour un total de 163 527,52 euros en 2008.

- Les subventions aux associations Saint-Gilloises ou accueillant des Saint-Gillois. En 2008, 177 621,28 euros ont été versés par la commune. **En 10 ans, la participation de la commune en direction des associations a augmenté de 123,89 % à comparer aux 24,1 % d'augmentation de toutes les dépenses communales.** Ces informations sont vérifiables en mairie, y compris par nos collègues de l'opposition, ce qui devrait leur permettre de rétablir la vérité sur l'implication municipale au niveau associatif. Dans quelques temps sera publiée une liste des associations avec les montants des subventions versées ainsi que des participations en nature servies par la commune. Elle fera l'objet d'une diffusion dans les colonnes du Syner'Gilles.

Les charges financières, comprenant quasi exclusivement le remboursement des intérêts des emprunts souscrits par la collectivité, représentent un montant de 144 074,14 euros. Il y a 10 ans, 169 318,51 euros étaient nécessaires pour ce chapitre.

Les recettes réelles de fonctionnement, pour un montant total de 3 053 429,54 euros, proviennent

- Des produits des services (majoritairement les entrées pour les spectacles au Sabot d'Or, restaurant et garderie périscolaires) à hauteur de 220 356,48 euros. Entre 1999 et 2008, ces recettes ont progressé de 46,70 %.

- Des impôts et taxes pour un montant total de 1 859 688,38 euros. Les contributions directes, taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti génèrent une recette de 1 109 200 euros (progression de 48,35 % en 10 ans du fait de l'augmentation des bases d'imposition, de la faible augmentation des taux d'imposition et de l'augmentation du nombre d'habitations sur le territoire communal). Les attributions venant de Rennes Métropole ont augmenté quant à elles de 59,14 % au cours des dix dernières années.

- Les dotations et participations, venant principalement de l'Etat, génèrent 882 324,71 euros de recettes, seulement 13,72 % d'augmentation en 10 ans.

- Les autres produits de gestion courante, dont les locations de biens immobiliers et mobiliers par la commune se montent à 86 264,47 euros, en progression de près de 94 % par rapport à 1999.

La section de fonctionnement 2008 présente un résultat excédentaire de 646 887,98 euros.

B. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2008 concernent :

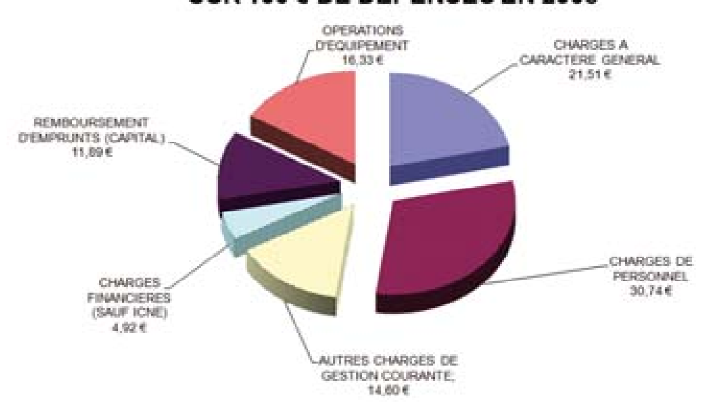
- Le remboursement du **capital des emprunts** pour un total de 390 100 euros (319 073,44 en 1999)

- Les différents **investissements réalisés** par la commune pour un montant de 522 290,95 euros.

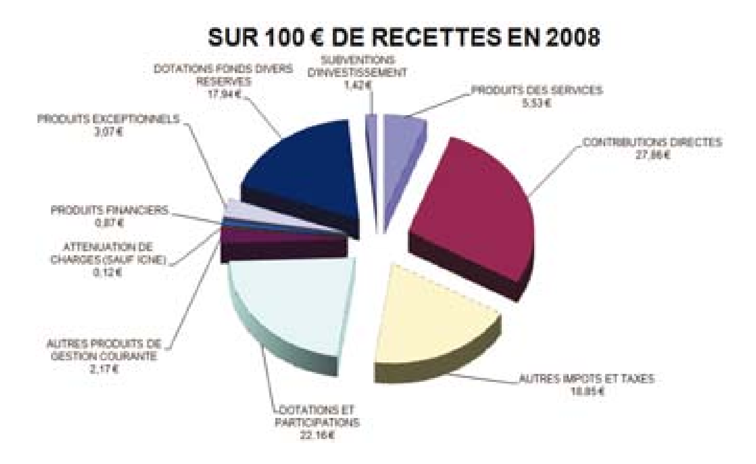
Les recettes d'investissement, en dehors des résultats d'exploitation et d'investissement de l'année précédente (respectivement 561 808,42 et 245 314,33 euros) proviennent du reversement de la TVA, de la taxe locale d'équipement ainsi que des différentes subventions reçues par la commune.

La section d'investissement 2008 présente un résultat excédentaire de 394 964,52 euros.

Pour illustrer ce qui précède, deux graphiques :



n résultat

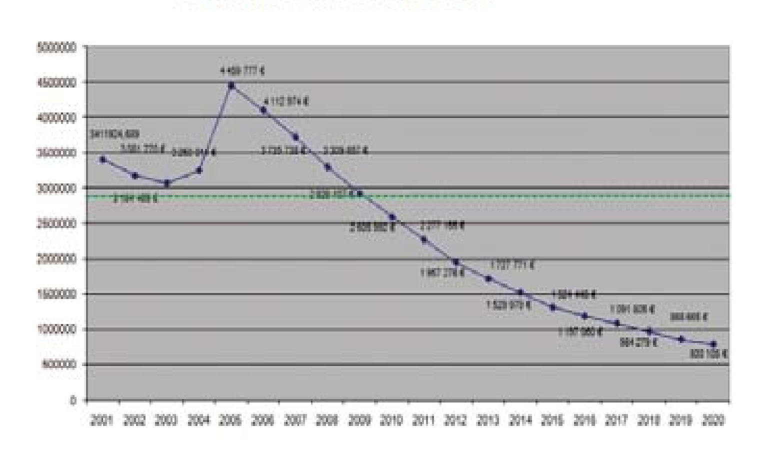


Les excédents constatés, et validés par le percepteur, sont réaffectés, à hauteur de 44 500 euros en section de fonctionnement du budget 2009 et le reste soit 997 352,53 euros en investissement pour des réalisations complémentaires, pour financer les reports de 2008 et surtout réduire de 685 631,88 euros le recours à l'emprunt pour 2009.

Pour en terminer avec ce budget général, un petit point sur **l'endettement de la commune.**

Au 1 janvier 1999, la dette de la commune était de 3 347 942,49 euros. Aujourd'hui, après de gros investissements comme la construction et réhabilitation des écoles publiques, la création de la garderie et du restaurant scolaire, la construction du pôle enfance et celle du Sabot d'Or pour ne parler que des plus importantes, la dette se monte à 2 929 107,23 euros.

Depuis 2006, nous avons fait le maximum pour désendetter la commune afin de ne pas hypothéquer l'avenir. De grosses réalisations sont en cours d'études : la restructuration du centre bourg et le transfert des activités sportives de plein air. Elles nécessiteront une participation importante de la commune et un recours important à l'emprunt.



BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

En 2008, il y a eu très peu de dépenses en fonctionnement pour ce budget (1 421,73 euros de dépenses réelles).

Les recettes provenant de différentes taxes et redevances se montent à 124 701,75 euros.

Le résultat de la section de fonctionnement du budget d'assainissement collectif est positif à hauteur de 83 103,65 euros.

En investissement, les dépenses sont de 348 388,75 euros (construction du second silo à boues et réhabilitation de canalisations d'eaux usées).

Les recettes de 2008, pour un montant de 87 569,43 euros, viennent s'ajouter à l'excédent constaté l'année précédente pour arriver à un total de recettes de 469 841,56 euros.

Le résultat de la section d'investissement du budget d'assainissement collectif est positif à hauteur de 121 452,81 euros.

Ces résultats positifs viennent alimenter la section investissement 2009 en prévision des travaux d'extension de la station d'épuration, travaux rendus nécessaires pour l'accueil des nouveaux habitants de SAINT GILLES.

BUDGET SPANC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

En 2008, il y a eu très peu de dépenses en fonctionnement pour ce budget (2 114,50 euros de dépenses réelles).

Les recettes provenant de redevances auxquelles s'ajoute le résultat de l'année précédente se montent à 7 738,74 euros.

Le résultat de la section de fonctionnement du budget d'assainissement collectif est positif à hauteur de 5 624,24 euros.

En investissement, les dépenses sont de 11 924,32 euros (dépenses en matériel pour assurer le fonctionnement du service).

Les recettes de 2008 proviennent exclusivement de l'excédent constaté l'année précédente pour un total de 19 680,14 euros.

Le résultat de la section d'investissement du budget d'assainissement collectif est positif à hauteur de 7 755,82 euros.

BUDGET 2008 :
UN BON RESULTAT DU FAIT D'UNE GESTION RIGOUREUSE

Le service public d'assainissement non collectif

La loi du 3 janvier 1992 impose aux collectivités la création d'un service public d'assainissement non collectif.

Les missions obligatoires devant être exercées par ce service sont :

- le contrôle de la conception de la filière d'assainissement des installations nouvelles ou à réhabiliter,
- le contrôle de la réalisation,
- le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

S'agissant d'un service public, ce service fait l'objet d'un budget annexe au budget de la commune qui doit être équilibré de dépenses et de recettes.

En conséquence, les tarifs pratiqués doivent assurer cet équilibre.
Ils ont été établis après analyse des prestations nécessaires au bon fonctionnement de ce service et n'ont fait l'objet d'aucune variation depuis leur fixation.

Qu'en est-il de leur montant par rapport aux collectivités voisines ?
La publication d'un comparatif avec un syndicat voisin fait ressortir le tableau ci-dessous :

TYPE DE CONTROLE	Montant de la redevance		
	SIAAOR		Commune de Saint-Gilles
	Avant 2008	Au 01.01.08	
Contrôle de conception	42.20 €	50.00 €	134.00 €
Contrôle de réalisation	63.30 €	70.00 €	110.00 €
Contrôle de fonctionnement	47.47 €	40.00 €	110.00 €

Cette comparaison appelle les observations suivantes :
Le contrôle de conception et de réalisation sont dus une seule fois par le propriétaire du logement. Ces prestations nécessitent une technicité certaine qui peut engager la responsabilité de la commune. De la pertinence de la conception et de la conformité de la réalisation va dépendre la pérennité de l'installation. Elles engendrent donc des rémunérations adaptées au niveau de la prestation. Il est d'ailleurs à noter que le syndicat cité en référence a augmenté ses tarifs pour ces 2 postes.

En ce qui concerne le contrôle de fonctionnement, son règlement est dû par l'occupant du logement. Sa fréquence est fixée pour la commune de Saint-Gilles à 1 fois tous les 4 ans au tarif de 110.00 € le contrôle effectué.

Dans la comparaison citée, **le coût de la redevance annuelle est de 40.00 €**, ce qui porte son montant à **160.00 € par contrôle sur la fréquence de 4 ans.**

La politique volontariste de la qualité du service d'assainissement non collectif ne coûte pas plus cher à Saint-Gilles en privilégiant la conception et la réalisation, la durabilité du système dépendant de ces 2 paramètres.
Par exemple, pour situer le SPANC de Saint-Gilles par rapport à celui du service d'un territoire voisin présentant des caractéristiques similaires, l'on peut établir le comparatif suivant :

	SAINT-GILLES	SIAAOR
Contrôle de conception (à la charge du propriétaire)	134,00 €	50,00 €
Contrôle de réalisation (à la charge du propriétaire)	110,00 €	70,00 €
Contrôle de bon fonctionnement (tout les 4 ans) (à la charge de l'occupant)	110,00 €	160,00 €
Exemple : Soit pour 12 ans de vie d'une installation neuve réhabilitée 1 contrôle de conception 1 contrôle de réalisation 3 contrôles de bon fonctionnement	134 + 110 + 330 = 574€	50 + 70 + 480 = 600€

Le rapport de ce service comme tous les rapports de services publics sera présenté, comme le prévoit la réglementation, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, c'est-à-dire en septembre.

Yvon ETESSE

Restructuration du centre bourg

Le projet de restructuration du centre bourg est un travail de longue haleine qui va connaître une phase essentielle par la création d'une ZAC lors du conseil municipal du 8 juillet 2009.
Les travaux préparatoires ont en effet débuté dès juin 2006. Ce sont en effet pas moins de 20 réunions qui se sont tenues afin d'assurer la concertation nécessaire à un tel projet.

Calendrier des réunions préparatoires	
Mercredi 7 juin 2006	**Réunion avec les Présidents d'Associations :** Présentation des premiers éléments de l'Etude sociologique
Vendredi 1er septembre 2006	**Réunion publique :** Présentation de l'Etude sociologique
Mardi 17 octobre 2006	Conseil municipal privé (majorité + opposition, hors public) : Présentation Etude CERCIA et ODESCA
Jeudi 9 novembre 2006	Réunion interne Commune
Jeudi 16 novembre 2006	
Mercredi 8 novembre 2006	Réunions avec les trois bureaux d'études (Garos, Blond, Vert Tige)
Mercredi 13 décembre 2006	
Mercredi 31 janvier 2007	
Mercredi 14 mars 2007	
Mercredi 23 mai 2007	**Réunion publique :** Présentation des projets par les trois bureaux d'études
EXPOSITION DES TROIS PRE-ETUDES	
Lundi 21 avril 2008	**Réunion avec les acteurs économiques**
Jeudi 5 juin 2008	**Réunion de concertation avec les Associations** Saint Gilles Sud, Saint Gilles Centre, Clos Margot
Vendredi 26 septembre 2008	Réunion des membres de la CAO pour étude des offres (Etudes préalables à la création de la ZAC)
Lundi 24 novembre 2008	Commission de suivi des études
Jeudi 8 janvier 2009	Commission de suivi des études
Mercredi 14 janvier 2009	Groupe de travail au Sabot d'Or
Jeudi 16 avril 2009	Commission de suivi des études
Vendredi 18 avril 2009	**Réunion avec les commerçants**
Mardi 5 mai 2009	Conseil privé (majorité + opposition, hors public)
Jeudi 11 Juin 2009	**Réunion publique**

La phase suivante qui se déroulera au cours du second semestre 2009 portera sur la réalisation de la ZAC. Ce dossier déterminera les équipements et infrastructures qui seront réalisés.

Développement économique ODESCA

Lors de sa séance du Conseil Municipal du 28 avril 2009, Michel PICARD, Adjoint au développement économique a présenté la convention que la municipalité va signer avec la CCI pour la période 2009 – 2010.



Dans le cadre du projet de restructuration du Centre Bourg, une large part doit être consacrée au commerce local, relocalisation des commerces existants, créations de nouveaux commerces, synergie avec la nouvelle supérette qui s'installe à l'Ouest du centre bourg.

L'étude ODESCA (Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat) permettra de positionner notre centre bourg et ses activités commerciales au-delà de sa fonction de consommateur :

- ✔ en donnant une image à notre centre bourg,
- ✔ en donnant à notre centre bourg une fonction sociale constituant un lieu de rencontres, d'échanges, …
- ✔ en affirmant une fonction d'animation en créant de la vie, de la vitalité,
- ✔ en aménageant une offre commerciale visible et une accessibilité aux commerces.

Un autre volet s'appuiera sur une étude de la clientèle locale (comportement d'achats, fréquentation du marché et son impact, attentes des habitants en terme de commerce, regard sur le commerce local, qualité, accueil… perception des actions commerciales).

A partir de ces analyses, avec l'Union des Commerçants, pourra se définir un aménagement du centre bourg et une attractivité commerciale qui vont de pair.

Michel PICARD

Construction d'un local sportif

Plusieurs réunions de concertation avec l'USSG ont abouti à une décision du Conseil Municipal le 14 octobre 2008 : la construction d'un local sportif de 250 m², plus vestiaires s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Le coût et la surface de ce bâtiment demeurent inférieures au souhait final exprimé par l'USSG soit 350 m² mais supérieure au budget initial voté en 2008 basé sur l'édification d'un ouvrage de 180 m².

En mars 2008, une inscription budgétaire de 264 000.00 € avait été votée au Conseil Municipal pour financer cet équipement.

Pour répondre aux demandes de la section football (construction de vestiaires), gymnastique (210 m²), tennis de table (250 m²), il a été voté au budget 2009 un montant de 451 000.00 € afin de financer cette opération.

Le permis de construire a été accordé le 30 mars 2009. Ce bâtiment a été conçu afin d'être conforme aux réglementations des fédérations française de football et de tennis de table. Il pourra être également utilisé pour d'autres sports.

L'éclairage naturel se fera non pas par un hublot mais par des façades translucides aspectées sud et nord. Par ailleurs, les normes d'éclairement imposées pour la pratique du tennis de table impliquent l'utilisation de l'éclairage artificiel.

L'optimisation d'un chauffage ne se résume pas à une hauteur sous plafond (imposée en l'espèce par l'activité tennis de table) mais intègre l'énergie utilisée et le mode de diffusion de la chaleur produite. Cette configuration est le résultat de la conclusion du bureau d'études spécialisé et mandaté par l'architecte.

La consultation pour les marchés de travaux du local sportif a été réalisée en procédure adaptée selon les modalités et dénominations fixées par le code des Marchés Publics.

Suite à cette consultation, plusieurs offres ont été déclarées inacceptables, c'est-à-dire non conformes aux estimations de la maîtrise d'œuvre et un lot a été déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été remise.

A la suite de la consultation complémentaire qui a suivie, l'analyse des offres réalisée a conduit à conclure que l'ensemble des lots pouvaient maintenant être pourvu puisque le coût total du projet est conforme aux estimations initiales.

Le début des travaux pourrait intervenir courant septembre 2009.

Michel VILBOUX

Formation aux premiers secours avec defibrillateur

Un défibrillateur a été installé dans la hall des salles de sports, appareil de 1er secours pour une personne faisant un malaise cardiaque.



Deux formations financées par la mairie se sont déroulées sur le site en présence d'un formateur de la Croix-Rouge Française afin d'expliquer le fonctionnement de l'appareil et les premiers gestes à effectuer.

La défibrillation consiste à envoyer un choc électrique, via des électrodes posées sur la personne victime d'un arrêt cardiaque, afin de relancer l'activité cardiaque.

Ce choc électrique doit être effectué dans les minutes qui suivent un malaise cardiaque. Cela augmente les chances de survie (baisse d'environ 10 % par minute écoulée).

En France, en moyenne, les secours mettent 8 à 11 minutes pour intervenir après l'alerte.

Le temps nécessaire pour appeler les services d'urgence, donner les renseignements, le déclenchement de l'intervention, l'arrivée sur place et la mise en place du matériel permettent d'obtenir un taux de survie de 4 à 5 %.

De nombreuses études ont démontré que lorsqu'un défibrillateur est accessible sur place, en moins d'une minute, les chances de survie passent à plus de 50 %. En effet, les organes manquent d'oxygène dès la 3ème ou 4ème minute, le premier organe touché étant le cerveau.

Etre rapide pour délivrer un choc de défibrillateur donne bien plus de chances de survie pour les victimes.

M. VILBOUX

Suppression des passages à niveaux

Les travaux vont bon train.



Les 2 passages à niveaux de la Pierre Blanche et des Closiaux sont concernés par le projet d'amélioration des liaisons ferroviaires dans le cadre du plan Etat – Région 2000 - 2006.

A la Pierre Blanche, des travaux spectaculaires de consolidation s'exécutent actuellement à 6 mètres de profondeur, la nuit, quand le trafic est le plus faible, avant de pouvoir réaliser la percée. Le tablier auxiliaire sera installé au cours de la nuit du 20 au 21 juin.

La construction du pont-rail exigera la fermeture du PN la Pierre Blanche :

✔ du lundi 13 juillet à 20h30 au mercredi 15 juillet à 10h00,

✔ du lundi 27 juillet à 21h30 au mercredi 31 juillet à 10h00.

La société Eifage livrera l'ouvrage définitif fin juillet 2009. A l'automne, le conseil général réalisera les voies d'accès et la rampe d'accès pour handicapés, l'accès au passage souterrain se fera courant 2010.

Le passage à niveaux de la Pierre Blanche restera ouvert, le temps des travaux du pont des Closiaux qui devraient débuter au mois de septembre. Il est prévu que le passage à niveaux des Closiaux soit fermé à la circulation à compter de la semaine 36, soit début septembre 2009.

Le passage sous voie au lieu-dit le Pont Harel sera effectué, préalablement à la fin de ces travaux importants sur Saint-Gilles afin d'habituer les habitants de la Chapelle-Thouarault à emprunter cette voie d'accès directe à leur commune.

L'ensemble de ces travaux sur Saint-Gilles représente un investissement de 7 millions d'euros.

Le Maire

Acces des véhicules aux habitations : béton ou empierrement ?

Deux aménagements, le lotissement du Domaine de la Porte et la ZAC de l'Ile des Bois, semblent questionner au niveau du traitement des accès véhicules sur les parcelles.

En effet, dans un premier cas, il a été imposé une surface perméable, généralement réalisée par les propriétaires sous forme d'un simple empierrement, compacté ou non. Dans le second cas, ces mêmes accès ont été bétonnés d'emblée.

Aussi curieux que cela puisse paraître, ces conceptions procèdent de la poursuite d'un même objectif : ne pas rejeter les eaux pluviales de ces espaces dans le réseau afin de limiter l'impact en aval.

Dans la configuration de la perméabilité imposée, l'eau est infiltrée dans le terrain, avec l'inconvénient du manque de confort de l'accès si celui-ci n'a pas été parfaitement traité.

Pour l'accès bétonné, l'eau de ruissellement est dirigée vers la parcelle et dans des noues d'infiltration. Le résultat est donc parfaitement identique : pas d'apport d'eaux pluviales dans le réseau.

Afin d'améliorer le confort des accès perméables (Domaine de la Porte), leur imperméabilisation (enrobés ou pavage) pourrait être envisagée, sous réserve de mise en œuvre de mesures compensatoires adaptées afin de rester dans le cadre de l'objectif imposé par la réglementation.

La solution caniveaux de collecte des eaux de ruissellement, suivi d'un dispositif d'infiltration sur la parcelle pourrait convenir, sous réserve que chaque projet soit présenté en mairie pour approbation, et contrôlé lors de sa réalisation.

Bruno CHARPENTIER, responsable des services techniques.



Tri sélectif des déchets
Sacs jaunes : mode d'emploi

Principe de dotation

Si les habitants des immeubles ayant des bacs jaunes et ceux qui dépendent de bornes d'apport volontaire pour le tri ont pris le réflexe d'apporter leurs déchets recyclables dans les conteneurs, les résidents pavillonnaires ou des immeubles de moins de cinq logements agissent différemment. Pour eux, comme pour 75000 autres foyers dans leur cas sur la métropole, ces déchets doivent être enfermés dans des sacs jaunes et déposés devant leur domicile le jour de la collecte. Cinq ans après leur première distribution, l'occasion est venue de rappeler quelques principes sur leur utilisation.

Le mode de distribution

Une équipe de 5 ambassadeurs du tri distribue les sacs jaunes dans toutes les communes de Rennes Métropole, selon un calendrier précis de septembre à juin. La distribution qui a lieu en février - mars 2010 se fait au domicile des particuliers, pour assurer leur approvisionnement d'une année sur l'autre. Formés par Rennes Métropole, ces agents peuvent aussi renseigner sur toutes les questions relatives au tri sélectif.

Un approvisionnement adapté aux foyers

Si le résident n'est pas là, le risque est que l'ambassadeur dépose trop peu de sacs : l'arrivée d'un bébé ou d'un colocataire supplémentaire dans un foyer augmente le nombre de déchets produits. Dans ces cas, il est possible de s'approvisionner en sacs jaunes en se présentant à la mairie de sa commune.

La situation inverse peut également se produire : trop de sacs ont été distribués dans le foyer. Il est préférable de ne pas en accepter de nouveaux lors de la distribution, voire de ramener à Rennes Métropole ou en mairie, les sacs en surnombre. Le coût payé par la collectivité pour leur fabrication et leur distribution s'élève à 39 € 95 les 1 000 exemplaires : leur stockage pénalise l'ensemble des habitants de Rennes Métropole. Pour information, plus de 5 millions de sacs jaunes ont été distribués durant l'année scolaire 2007-2008.

Dans un cas comme dans l'autre, il vous est proposé cette année de retirer un coupon réponse à la mairie de votre domicile afin de mettre à jour la base de données de distribution des sacs jaunes. Ce coupon, renseigné du nombre de personne au foyer et du stock éventuel de sacs jaunes encore en votre possession, sera à apposer sur la poignée de votre porte d'entrée ou au niveau de votre boîte aux lettres au moment du passage des ambassadeurs.

Une bonne gestion des sacs

Une fois collecté et déposé au centre de tri, le sac jaune est vidé de son contenu. Il est alors récupéré et recyclé pour fabriquer de nouveaux sacs jaunes. Les sacs jaunes sont destinés à collecter les déchets recyclables et ne doivent pas servir à d'autres usages : pensant bien faire, certains particuliers amènent leurs déchets verts dans ces sacs jaunes à la déchèterie, contribuant à une pollution supplémentaire. Une dernière chose : il est inutile de mettre les déchets recyclables dans ces sacs si vous les jetez dans les conteneurs jaunes destinés au tri sélectif. Dans les bacs, c'est en vrac !



Projet d'équipement aquatique intercommunal

Dès son installation en avril 2001, le SYRENOR comprenant 8 communes (La Chapelle-des- Fougeretz, Clayes, Gévezé, Montgermont, Pacé, Parthenay-de-Bretagne, Saint-Gilles, Vezin-Le-Coquet) a décidé d'engager une étude de faisabilité et de préprogrammation d'un équipement piscine sports loisirs.

Les communes de Betton et Saint-Grégoire se sont associées à cette démarche par délégation de maîtrise d'ouvrage.

Un comité de pilotage a été constitué pour suivre ce projet. C'est dans ce cadre qui j'ai pris part au déroulé des études.

Le dossier de consultation de l'étude de faisabilité a été réalisé en juillet 2003 et a fait l'objet d'une consultation des communes concernées.

A l'issue d'une consultation de sociétés spécialisées, la société IPK a été chargée de l'étude comprenant 4 phases :

1 - Etude préalable de faisabilité,
2 - Préprogrammation technique et fonctionnelle,
3 - Choix du site d'implantation,
4 - Mise au point du programme fonctionnel et technique détaillé.

La phase 1 conclut que le territoire de Rennes Métropole est déficitaire de 4000 m² de bassin, ce qui conforte le projet.

Dès cette phase, il a été demandé que ce projet soit déclaré d'intérêt communautaire qui n'a jusqu'à présent pas reçu de réponse favorable.

La phase 2 : le dimensionnement des ouvrages proposés par IPK sur une base de 1000 m² de bassin et le coût qui en résultait ont été jugés trop onéreux et le dossier a été réduit à une surface de bassins couverts de 750 m². Cette décision fait suite à de nombreuses réalisations dans la région et en particulier celle de Saint-Lô.

La phase 3 : site d'implantation. Le site d'implantation a été différé afin de ne pas « polluer » le débat et seul le principe d'une implantation le long de la route départementale 29 a été acté (2ème ceinture rennaise).

7 sites ont été proposés à la société IPK qui en a estimé les avantages et les inconvénients. En définitive, 4 sites ont fait l'objet d'une visite sur le terrain le 4 juillet 2008. A l'issue de cette visite, 2 sites ont été retenus :

✔ Coupigné à Montgermont,
✔ La Planche Flagnine à Pacé.

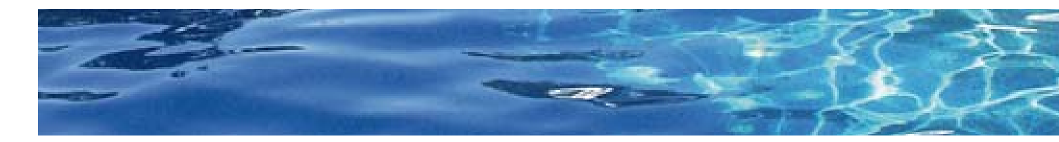
Afin de mandater les représentants de la commune de Saint-Gilles au SYRENOR sur le choix du lieu d'implantation, un conseil municipal privé (majorité et opposition, hors public) a été convoqué au cours duquel le Président du SYRENOR a présenté les 2 sites.

Les 2 implantations géographiques étant similaires et n'induisant pas de coût d'usage sensible, un vote à bulletin secret a eu lieu sans consigne de vote. Aussi, toute interprétation de résultat du vote est infondée et en particulier un ralliement de la majorité à la minorité !

Le choix du site par le SYRENOR a été voté à l'unanimité après le retrait de la Commune de Pacé par son maire. Ce projet va se poursuivre par la mise au point définitive de son contenu, de son financement, de son coût d'exploitation qui constitue la 4ème phase. Ainsi, le SYRENOR achève l'étude de faisabilité.

Pour réaliser ce projet, il sera nécessaire de constituer un syndicat intercommunal auquel adhéreront les communes après délibération de leur conseil municipal. Ce projet a été établi sur une population de 50 000 habitants. Une extension de compétence à la ville de Rennes serait de nature à remettre en cause le dimensionnement des ouvrages.

Y. ETESSE



Animation périscolaire « Le Chocolat »

Le chocolat et les enfants, une grande histoire d'amour…

C'est pourquoi ce thème a été plébiscité par l'équipe d'animation périscolaire au mois de mai.

Sous le soleil du square et de la cour de l'école maternelle, les enfants ont découvert à tour de rôle des jeux adaptés à chaque tranche d'âges : jeux de balles dans un énorme gâteau au chocolat, jeu de dés pour réaliser une succulente recette chocolatée, jeu de mémoire, petit relais avec une tablette de chocolat géante… et bien sûr un jeu de reconnaissance gustative sur nos trois chocolats favoris : noir, au lait et blanc.

Sans oublier pour ces 2 jours spéciaux, l'équipe de restauration avait mis les petits plats dans les grands. Un menu avec pour ingrédient principal notre savoureux chocolat.

De quoi mettre en éveil les papilles de nos chérubins enchantés !



L'équipe d'animation

Respectez le repos dominical !

Des plaintes nous sont parvenues d'habitants gênés par le bruit de tondeuses ou de tronçonneuses le dimanche.

Nous appelons donc les jardiniers et bricoleurs du dimanche à respecter le repos dominical des leurs concitoyens !

Par ailleurs, nous sommes obligés de rappeler l'arrêté du 28 juin 2000, signé par le maire de l'époque, Monsieur Dutertre.

Article 1 : « L'utilisation des engins bruyants, notamment des tondeuses et des tronçonneuses, est interdite le dimanche, dans la zone agglomérée »

Article 2 : « Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois. »

Service Relais Assistantes Maternelles

Madame LE BOULC'H-DUAULT sera en congés du 10 août au 4 septembre.

Les permanences reprennent du 7 juillet au 6 août.

Réunion Info parents :
Mordelles
Le 7 juillet à 14h00
Pacé
Le 21 juillet, à 14h00

Permanences sur RDV au 02.99.27.76.41
Mordelles-Pôles Enfance
Le jeudi, de 9h00 à 12h00
CDAS Pacé
Le jeudi, de 14h00 à 17h00

Permanence téléphonique le mardi de 9h00 à 12h00 au 02.99.27.61.50

Les malles d'été à la Ludothèque

Emprunter 3 à 5 jeux et/ou jouets,
Le temps d'un été …

Ludothèque Tournévire

Venez vite les choisir
Le Mercredi 1er juillet 2009
de 7h30 à 16h30 (journée continue)

Au Pôle Petite Enfance - Ferme du Pâtis - route de Cintré à Mordelles

Que vous soyez adhérent ou non, la ludothèque « Tournévire » vous propose d'emprunter 3 ou 5 jeux (allant du simple hochet au toboggan, en passant par les inévitables Barbies, Batmans, Playmobils…) le temps d'un été.

Tarifs :	Communes du C.I.A.S		Communes extérieures	
	Adhérents	non adhérents	Adhérents	non adhérents
Une malle de 3 jouets	9,05 €	12,65 €	12,65 €	16,25 €
Une malle de 5 jouets	12,65 €	16,25 €	16,25 €	21,55 €

Le retour des jeux se fera (sans rendez-vous) :
Le Mardi 25 et le Mercredi 26 août 2009 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, au service Petite Enfance - C.I.A.S. Place Toulouse Lautrec à Mordelles

Pour toute information, vous pouvez contacter le service Petite Enfance au **02.23.41.28.02**

Sécurité

Rapport d'activité de la Gendarmerie de Pacé au Conseil Municipal du 28 avril : « Saint-Gilles est plutôt une commune tranquille », déclare le Lieutenant L'Huillier, commandant de la brigade

La brigade intervient sur plusieurs communes : Pacé, la Chapelle des Fougeretz, Montgermont, l'Hermitage, Saint Gilles et Vezin.

A Saint-Gilles, pas de problème de délinquance particulière. Comme partout il y a eu quelques délits liés à la famille ou à l'automobile, des infractions d'ordre économique (chèques falsifiés, abus de confiance..) et aussi deux accidents avec trois blessés, et bien sûr des vols, 67 en tout, mais « cela représente à peine plus d'un vol par semaine », précise le lieutenant Lhuillier. Conclusion : ne nous alarmons pas, mais restons vigilants quand même !



Le lieutenant L'Huilier et les gendarmes de Pacé en compagnie des maires et représentants de la circonscription et de l'agjudant-chef Roger Letué du centre de secours de Pacé.

En 2009, la surveillance sera renforcée, notamment par des patrouilles à vélo quand la météo le permettra.

Classes 9



Le maire, Jean-Michel Busnel, en compagnie de notre centenaire Albert Bourdois et de Hugo Lejop né le 6 janvier 2009.

Résultats des Elections Européennes du 7 juin 2009 à Saint-Gilles

INSCRITS	**2 645**	
Votants	1 226	46,35 %
Bulletins nuls	44	
Suffrages exprimés	1182	
Majorité Présidentielle	315	26,65 %
Europe Ecologie	252	21,32 %
Changer l'Europe (PS)	208	17,60 %
Démocratie pour l'Europe (Modem)	118	9,98 %
Union pour une autre Europe (Libertas – MPF CPNT)	60	5,08 %

Aucune des autres listes n'a atteint 5 %

NPA - 56 – 4,74% ; Front de Gauche – 53 – 4,48 % ; Alliance écologiste indép – 48 – 4,06% ; La Voix de la Bretagne – 27 – 2,28% ; Debout la République – 17 - 1,44% ; Lutte Ouvrière – 7 – 0,59% ; Europe Décroissance – 1 – 0,08% ; Espéranto – 1 - 0,08%.

Les autres listes 0 voix.

Conseils municipaux : des décisions qui vous intéressent

RAPPEL

Tous les articles cités sont extraits du règlement intérieur du condeil municipal.

Comment fonctionne le conseil municipal :

Seules les questions inscrites régulièrement à l'ordre du jour, examinées au préalable en commission, donnent lieu à un vote :

L'ordre du jour est adressé cinq jours francs au moins avant la date du conseil au domicile des conseillers municipaux. (Articles 1 et 4)

Les questions diverses ne donnent lieu ni à un débat, ni à un vote, elles ne figurent pas dans le procès verbal :

Au début de chaque conseil, d'autres questions peuvent être inscrites qui seront traitées en « questions diverses » obligatoirement en fin de conseil. « …Elles ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents. Il n'est pas fait mention des questions et des réponses au procès-verbal de la séance. En tout état de cause, une question orale ne peut être suivie d'un vote. …. le Maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du conseil municipal spécialement organisée à cet effet. » (Article 15)

Le Maire veille à l'application du règlement :

Le maire préside les séances, il fait observer le règlement intérieur. (Article 5)

« Il a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter, tout individu qui trouble l'ordre. Est rappelé à l'ordre tout conseiller qui entrave le déroulement de la séance de quelque manière que ce soit. » (Article 6)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2009

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Busnel, Maire.

PRÉSENTS :
Adjoints : Mesdames Detchessahar, Huet, Messieurs Bressieux, Etesse, Vilboux, Picard
Conseillers : Mesdames Ernoult, Blot, Valet, Bouget, Genouel, Mancheron, Diquelou, Fiselier Messieurs Paillardon, Bremaud, Bourel, Rexcan, Paul, Thébault, Coz, Coulombel
Secrétaire de séance : Mme Bouget
Représentés : Mme Delannoy, M. Picard, M. Panneaux, Mlle Rozé
Non représenté : M. Tillard
Assistait également à la séance : M. Coullier, Directeur Général des Services

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT : Demandes 2009

Conformément aux nouveaux critères d'attribution des subventions (30% pour des communes de 2001 à 20 000 habitants, possibilité d'inscrire des travaux d'amélioration de la sécurité routière, en plus des bâtiments scolaire et bâtiments mairie), quatre dossiers seront présentés et votés à l'unanimité :

Bâtiments scolaires (sanitaires de l'école maternelle J. Prévert) : demande de 6 984€ sur un coût total de 27 842.88€

Réalisation de piste cyclable, rue de Rennes : demande de 6 345€ sur 25 297.79€ de coût total

Acquisition de matériel informatique pour l'école élémentaire J. Prévert : 2 688.30€ sur un total de 10 717.36€

Cantines scolaires, renouvellement de matériel de + de 12 ans et remplacement du lave-vaisselle : 1 674.54€ sur un total de 6 675.83€

FINANCES :

✔ Demande de versement anticipé du FCTVA 2008 au profit de dépenses d'équipement *(votée à l'unanimité)*

Dans le cadre du plan de relance pour l'économie, les collectivités peuvent demander cette année un remboursement anticipé de la TVA payée en 2008, à condition de s'engager à une progression de ses dépenses réelles d'équipement en 2009. Saint Gilles en remplit les conditions : les dépenses prévues ne 2009 doivent être supérieures à la moyenne de celles réalisées de 2004 à 2007, soit 1 180 424€, la somme prévue s'élève à 1 624 133.00€.

✔ Demande de subvention au Conseil Général pour travaux de rénovation de l'Eglise *(votée à l'unanimité)*

Les travaux concernent la réhabilitation de l'entrée sud de l'église, ils comprennent : le rejointoiement de la tour, la réfection du sol, la restauration des menuiserie (porte et fenêtre de la tour), le sablage et traitement des boiseries, l'électricité, la porte vitrée formant un sas d'entrée.

Le coût des travaux est estimé à 10 470.10€ TTC, la subvention sollicitée s'élève à 1 285.81€ soit 20% modulé (14.6%) du montant HT des travaux.

URBANISME

✔ Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au lieu dit « Tramabon » *(adoptée à l'unanimité)*

Cette révision équivaut à la correction d'une erreur matérielle concernant un bâtiment existant depuis 2003, mais n'apparaissant pas sur le fond de plan cadastral à l'époque de l'élaboration du PLU (2006).

L'endroit à été classé en zone Naturelle Protégée (NP) alors qu'il est lié à l'exploitation agricole, classée correctement en zone Agricole (A). Cette erreur empêche aujourd'hui un projet de mise aux normes du chenil.

Une enquête publique a été menée conformément aux réglementations en vigueur (constat du Commissaire enquêteur).

La révision simplifiée du PLU accorde le classement en zone Agricole et répare ainsi une erreur.

✔ Démarrage de la zone d'activité de la Forge : modification du PLU. Adoptée à l'unanimité.

La modification a été soumise à une enquête publique à la suite de laquelle le Commissaire enquêteur a donné son avis favorable. La voie pour poids lourds qui reliera les trois zones d'activités passe au nord de ces îlots d'habitat. Ces bâtiments ne pourront changer de destination, ni être agrandis (sauf bâtiments liés à l'agriculture).

La modification a reçu l'avis favorable de la commission municipale « Urbanisme » du 4 mars 2009.

Elle porte sur trois points :

- adapter les dispositions du PLU aux avancées des études
- compléter le recensement du patrimoine bâti = soustraire les parcelles le long de la rue de Romillé à la zone d'activité pour les dédier à l'habitation
- répondre à certaines difficultés d'application du PLU

Autrement dit : Aucune construction de nouvelle habitation sur les zones d'activités, ni affectation d'un bâtiment d'exploitation (artisanale, agricole…) comme logement.

Par contre les exploitants agricoles pourront adapter, moderniser leurs bâtiments de ferme et leur logement.

Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

CULTURE : Bilan du Sabot d'Or

Pas de vote pour ce point

Bilan culturel (Sabot d'Or) : un déficit acceptable, mais qui suscite la réflexion

La salle multifonctions du Sabot d'Or accueille des manifestations culturelles depuis 2006 ; le nombre de spectacles présentés a augmenté d'année en année : 8 spectacles en 2006, 9 spectacles en 2007 et 12 spectacles en 2008, dont plusieurs nouveautés : deux scènes ouvertes offertes au public (ouverture de saison et *La nuit du rire*) et de l'opérette.

La fréquentation moyenne de la salle est légèrement en baisse. Financièrement la saison 2008 accuse un déficit de 25724€ (20000€ prévu et approuvé lors du budget prévisionnel) soit en moyenne 2143.60€ par représentation. Ce résultat n'est pas bon, mais « *pas scandaleux* », a constaté la commission « Culture » du 16 mars 2009.

Eléments d'explication : deux spectacles parisiens à prix d'achat et aux coûts techniques particulièrement élevés sont responsables de deux tiers du déficit. Or compte tenu des coûts, le prix du billet était élevé (29€), dissuasif pour le public comme le montre le nombre d'entrées enregistrées.

Cela doit conduire à une réflexion sur le choix du spectacle, la date de programmation et les tarifs pratiqués.

Bilan occupation des salles du Sabot d'Or : peut encore mieux faire

En tout, l'équipement multifonctions a été occupé 130 jours, dont 14 prestations culturelles et 18 occupations gratuites pour des associations saint-gilloises (elles doivent s'acquitter des frais de nettoyage fait par un professionnel pour garantir le maintien en bon état des salles).

Le nombre de locations aux entreprises a augmenté, mais n'atteint pas encore le seuil fixé comme objectif (36 locations/ année) qui permettrait de couvrir les dépenses occasionnées par le fonctionnement de l'équipement (salaires, fluides, ménages et divers).

PERSONNEL :

Création d'un emploi de vacataire pour la distribution des publications municipales.

(adoptée avec 21 voix POUR et 6 abstentions - opposition)

La diffusion des différentes publications municipales, assurée actuellement dans le cadre d'un marché de services, est très insatisfaisante. La Commission « Personnel » du 18 mars a proposé de confier ce travail (qui ne répond pas à un besoin durable et continu dans le temps) à un agent vacataire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2009

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Busnel, Maire.

PRÉSENTS :
Adjoints : Mesdames Detchessahar, Delannoy, Huet, Messieurs Bressieux, Etesse, Vilboux, Picard
Conseillers : Mesdames Blot, Valet, Bouget, Mancheron, Diquelou, Fiselier, Messieurs Panneau, Paillardon, Tillard, Bremaud, Bourel, Rescan, Thébault, Coz
Secrétaire de séance : Mme Valet
Représentés : Medames Ernoult Genouel, Mlle Rozé, Messieurs Paul et Coulombel
Assistait également à la séance : M. Coullier, Directeur Général des Services

Le conseil s'est déroulé en l'absence des élus de l'opposition ayant quittés la salle.

SECURITE

Le lieutenant L'Huillier, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pacé présente le bilan d'activité 2008 sur le territoire de la Brigade et de Saint Gilles en particulier (cf. article dans ce numéro)

Le procès verbal de la séance du 24 mars 2009 est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

AFFAIRES RURALES : avis favorable sur la restructuration d'un élevage porcin

(unanimité)

Suite à un mariage, deux élevages situés sur deux communes limitrophes, à la Corbinais à Breteil et la Motte à Pleumeleuc, souhaitent un regroupement pour améliorer les conditions de travail. La restructuration n'entraînera pas d'augmentation globale d'azote par rapport aux cheptels existants. Les communes concernées par le plan d'épandage sont Breteil, Bédée, Boisgervilly, Pleumeleuc et Cintré. La demande d'autorisation pour le regroupement requiert l'avis des conseils municipaux voisins.

Le conseil se joint à l'avis favorable de la commission Affaires Rurales.

Modifications pour le PERSONNEL COMMUNAL

(adoptées à 20 voix ; un conseiller ne prend pas part au vote)

Culture

Afin de prendre en compte les besoins de la commune et d'adapter en conséquence les services communaux, la municipalité a défini un nouveau profil de poste pour un agent chargé de la communication et de l'animation culturelle. Le profil correspond à un grade de catégorie B.

En conséquence le poste d'attaché de la programmation culturelle, créé en 2006 pour une durée déterminée de 3 ans et occupé par un agent de catégorie A est supprimé à compter du 8 juin 2009.

La création d'un emploi de rédacteur territorial permet le recrutement du nouvel agent au 1er mai 2009.

Services techniques

Pour permettre l'avancement de grade d'un agent, un emploi de 2è classe est supprimé et un emploi de 1re classe est crée.

Emploi saisonnier

Création d'un emploi du 29 juin au 4 septembre.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

✔ ZAC de la Forge : La vente de terrains appartenant à la commune à Rennes Métropole est votée. *(unanimité)*

✔ Convention ODESCA (cf. article dans ce numéro) *(unanimité)*

Le conseil autorise le maire à signer une convention de partenariat passée entre la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rennes Bretagne et la commune de Saint-Gilles. Chacun des partenaires apporte une contribution pour le financement de l'opération : 3600€ - ODESCA ; 2600€ - CCI ; 250€ - l'Union des commerçants de Saint Gilles ; 1300€ - la commune de Saint Gilles, soit un total de 7800€.

FINANCES

Subvention exceptionnelle de l'association Saint-Gilles Nature Environnement

(unanimité)

A l'occasion de ses 20 ans, l'association SGNE a organisé différentes manifestations visant à promouvoir l'éco-citoyenneté. Dans ce cadre, l'Association sollicite de la commune, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 450€. Après avis des commissions « Finances » et « Vie associative et sportive » du 22 avril 2009, le conseil accorde une subvention de 75€.

Dans les dépenses motivant la demande de subvention était en effet inclus la somme de 374€ au titre du bénévolat. Or le bénévolat ne peut être subventionné.

Rappelons par ailleurs que l'association a reçu la somme de 400€ pour l'année 2009, conformément aux critères d'attribution de subventions annuelles.

AFFAIRES SCOLAIRES

Avis défavorable contre la fermeture d'une classe maternelle et d'une classe élémentaire à l'école Jacques Prévert

(unanimité)

Par courrier Monsieur l'Inspecteur d'Académie avait informé la Commune que, pour la rentrée scolaire 2009, il était envisagé le retrait d'un emploi à l'école élémentaire et d'un emploi à l'école maternelle.

Nous avons bon espoir que les effectifs augmenteront à l'école élémentaire : la classe ne sera pas fermée. Les perspectives à l'école maternelle sont malheureusement moins encourageantes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2009

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Busnel, Maire.

PRÉSENTS :
Adjoints : Mesdames Detchessahar, Delannoy, Huet, Messieurs Bressieux, Etesse, Vilboux, Picard
Conseillers : Mesdames Blot, Valet, Bouget, Genouel, Fiselier Messieurs Paillardon, Bremaud, Bourel, Rescan, Paul, Coz, Coulombel
Secrétaire de séance : Monsieur Paillardon
Représentés : Medames Ernoult, Mancheron, Mlle Rozé, Mme Diquelou, Messieurs Panneau et Thébault ;
Assistaient également à la séance : M. Coullier, Directeur Général des Services et Madame Pannetier, rédacteur chef

Le maire ouvre la séance à 20h10 par un RAPPEL du REGLEMENT en réponse à la prise de parole de M. Thébault sur une question non inscrite à l'ordre du jour en début de séance ce qui est contraire au règlement élaboré et voté par la majorité et l'opposition. (Les question non inscrites doivent être traitées à la fin du conseil).

« Je voudrais rappeler deux principes de base de fonctionnement d'un conseil municipal qui ne sont pas respectés par les élus de l'opposition et pour lesquels je me permets de rappeler à l'ordre les collègues de l'opposition

Vu l'article 2121-8 du CGCT

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Considérant que l'article L2121-8 du CGCT dispose que dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son élection

Considérant que le projet de Saint-Gilles a été élaboré par un groupe composé de 3 représentants de la majorité et de 2 représentants de l'opposition, réuni à 2 reprises les 9 et 24 juin 08

Le CM décidait, le 3 septembre 2008, d'adopter le règlement qui pourra s'appliquer dans la prochaine séance du CM.

Les articles 9 et 10 fixent le déroulement de la séance du conseil municipal

L'article 6 précise que le maire a seul la police de l'assemblée et rappelle à l'ordre tout conseiller qui entrave le déroulement de la séance de quelque manière que ce soit

Le règlement est un acte qui s'applique pour les uns comme pour les autres, quelque soient les circonstances. Ne pas s'appliquer soi-même en tant qu'élu du conseil municipal les règles votées par ce même conseil représente un acte anti-démocratique.

Le règlement est un acte qui a vocation à régir l'organisation du CM, mais également la discussion entre conseillers, le débat entre groupes d'élus au sein de l'assemblée.

Si les élus de l'opposition ne sont plus d'accord, 6 mois après le vote sur le règlement, ils peuvent le faire savoir par écrit au maire.

En outre, je tiens à rappeler que lorsqu'un conseiller siège dans une instance intercommunale, ce n'est pas en tant que représentant de l'opposition mais en tant que représentant de la commune. Si La municipalité de Saint-Gilles a accordé une place à l'opposition dans le cadre de l'équipement aquatique du Syrenor, c'est le fait d'une ouverture à l'opposition qui s'était déclarée constructive, pour un projet commun en faveur des citoyens. Les débats ouverts préalables permettent d'adopter une position majoritaire qui devient la position communale défendue par tous les délégués. C'est la règle de fonctionnement que je demande à tous d'appliquer.

Je tenais à faire cette déclaration officiellement pour rappeler le déroulement d'un conseil ou d'une séance privée tels que nous les avions, les uns et les autres, envisagés et l'état d'esprit dans lequel nous les avions définis. »

Le gros dossier de ce conseil concerne les FINANCES et le BUDGET

COMPTE ADMINISTRATIFS 2008 : une gestion saine, l'endettement en baisse

voir article dans ce numéro

NB : Le compte administratif correspond au bilan financier de la commune et est établi par elle. Le Maire ne prend pas part au vote.

Approbation et affectation des résultats de la commune : 19 POUR, 6 abstentions

Assainissement collectif : unanimité

SPANC : 19 POUR, 6 CONTRE

CREATION SITE INTERNET : imputation sur la section d'investissement

(20 POUR, 6 abstentions)

Créer un site Internet correspond en effet à un investissement, et transférer la somme nécessaire à sa création, soit 6000€, de la section de fonctionnement à la section investissement n'est non seulement logique, mais cela permettra de récupérer la TVA .

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2009

Budget général *(20 POUR, 6 abstentions)*

Assainissement collectif *(20 POUR, 4 abstentions, 1 ne prend pas part au vote)*

SPANC *(20 POUR, 6 abstentions - opposition)*

ADHESION au FONDS DE PENSION DES ELUS LOCAUX

(adoptée à l'unanimité, le maire ne prend pas part au vote)

La cotisation de 8% de l'indemnité brute perçue payée à part égale par l'élu et par la collectivité permet de sécuriser la retraite notamment des élus qui réduisent leur activité professionnelle et perdent ainsi d'autant de droits à la retraite.

JURY D'ASSISE : TIRAGE AU SORT DES JURES

Conformément aux obligations légales, il a été procédé au tirage au sort, par calcul aléatoire sur liste électorale, des 9 noms qui pourront être appelés à siéger dans un jury d'Assise.

Ulrike Huet, 3 juin 2009



Quand coiffure rime avec peinture

Vous êtes déjà allé(e) vous faire coiffer au salon Art n'B, place du marché à Saint-Gilles ? Ce n'est pas seulement le sourire radieux de Cécile qui vous y accueille, mais encore un décor qui surprend la première fois qu'on franchit le seuil : des tableaux d'art décorent les murs.

Dans son salon, Cécile Gapaillard a réalisé un vieux rêve : « *faire partager les plaisirs de la culture !* » Déjà lors de son apprentissage, elle appréciait particulièrement les cours de dessins et d'aquarelle. Et puis « *La coiffure c'est tout un art, n'est-ce pas ?* ». Le nom de sa boutique traduit cette volonté de rapprocher ces disciplines différentes. « *ART c'est comme art, artistique, artiste et artisan* » explique-t-elle. « *Le* **n'** *est là pour le* **and** = **et** *en anglais, ça crée le lien, la référence à* **B** *comme Beauté, Bonheur, Bien-être* », sourit-elle. Quel beau programme en effet !

Les expositions changent à peu près tous les deux mois. En ce moment elle accueille les Coquelicots de Michèle Dupuy, artiste peintre de Goven. Cet été l'honneur sera à Guillemette Hamon de Pacé, en novembre Françoise Ormond nous fera découvrir son talent.

Un vernissage ouvre chaque nouvelle exposition. Les exposants ? Cécile les trouve par relations personnelles et celles de sa clientèle. « *Il faut faire sortir les toiles des artistes de l'atelier. Pour rencontrer un public nouveau, je leur propose mon salon* », déclare-t-elle, généreuse.

Et si l'envie vous prend d'embellir votre intérieur comme votre chevelure : pas de problème – les artistes sont prêts à vendre leurs œuvres.

U.H.

Se faire coiffer et contempler les peintures de Gérard d'Artois artiste plasticien, quel plaisir !

« Couleurs vives et pures, feuilles d'or, trajectoires élancées sur fond noir, mise en évidence de toutes les qualités formelles et organisation respectueuse de tous les éléments composent ce qui est à voir. Créer, faire apparaître, est pour l'artiste synonyme de danse et un hommage », dit Gérard d'Artois en expliquant ses œuvres.



Photo prise lors du vernissage.

Vous ne connaissez pas F'Anne de Style ?

Normal – l'enseigne du nouveau salon de coiffure, place de l'église, doit attendre la bénédiction des bâtiments de France pour toute modification de façade : la proximité de notre vénérable calvaire oblige !

Anne Berthelot n'est pas une débutante. « *Avant de venir à Saint Gilles, j'ai fait trois salons, d'abord à l'Hermitage, puis à Mordelles* ». Le goût du commerce et de l'indépendance, elle a reçu en héritage : sa maman tient l'Arlett'Boutic à l'Hermitage. « *J'ai toujours eu en idée de me mettre à mon compte* », confie-t-elle. « *Puis c'est l'occasion qui m'a amenée à Saint-Gilles* ». Une bonne partie de sa clientèle l'a d'ailleurs suivie. Cela la rassure, car malgré une étude de marché préalable et les encouragements de son ancienne patronne, la nombreuse concurrence à Saint Gilles lui faisait un peu peur. . « *Mais cela démarre bien* », dit-elle fièrement, « *j'ai toujours du monde* ».

Souhaitons lui une bonne continuation et la confirmation de ce que lui a dit son ancienne patronne : « *Il ne faut pas avoir peur de la concurrence, au contraire, cela amène du monde !* »

U.H.

Au revoir Coretta, bonjour Cindy

Le nom de Coretta, pour la plupart d'entre nous, est synonyme de Sabot d'Or.

En effet, lorsqu'en 2006 Coretta Baroncini a été recrutée, c'était pour lancer le Sabot d'Or avec une programmation variée « en direction du plus large public possible » avec « spectacles nationaux », mais aussi locaux « de toute nature », du spectacle vivant comme des expositions et conférences. Il lui était demandé aussi de « dynamiser la vie culturelle locale en participant à la coordination des initiatives » ou encore de « promouvoir le complexe « Le Sabot d'Or » à la location ».

Des spectacles, nous en avons eus : pour citer des exemples qui ont été plébiscités par les Saint-Gillois : Anne Roumanoff, la marraine de la salle, les Planches à Sel, succès local, en passant par le magicien Rodrigues, dorénavant bien connu à Saint Gilles.

Dans les années à venir, nous continuerons à proposer aux Saint-Gillois des spectacles de qualité en maintenant une programmation variée que nous allons chercher à enrichir encore.

En tous cas, nous remercions grandement Coretta pour tout ce qu'elle a fait pour Saint Gilles. Grâce à son travail, notre salle n'est plus inconnue dans le pays de Rennes. Et nous lui souhaitons bonne chance ! Qui sait, peut-être un jour vous la reverrez au Sabot d'Or dans un tout autre rôle car elle écrit aussi, surtout des pièces drôles comme elle aimait nous en programmer.

>>> Pourquoi alors a-t-elle été remplacée ?

C'est tout simplement que son contrat arrivait à échéance et qu'elle n'a pas reposé sa candidature. En effet, les besoins de la commune ont évolué, et le poste a été redéfini sur un profil un peu différent, la communication prenant une part plus importante. Et c'est un poste de collectivités territoriales pour lequel il faut avoir réussi un concours si l'on veut être sur un emploi stable et pérenne.

Un nouveau visage à la mairie : Cindy Roulin, chargée de la communication et de l'animation culturelle

Nous lui avons posé quelques questions :

>>> D'où venez-vous ?

« Je suis originaire moi aussi d'une commune de Rennes Métropole. Je connais donc bien le territoire sur lequel est ancré Saint-Gilles ainsi que le réseau culturel local. Je suis très attachée à la région rennaise, c'est pourquoi je suis très heureuse d'avoir été recrutée à Saint-Gilles. »

>>> Quel était votre parcours jusqu'ici ?

« Après une formation en animation socio-culturelle et en conception de projets culturels, j'ai multiplié les expériences dans différents festivals de musique, danse et théâtre, notamment au Québec. J'ai développé à ces occasions différents projets de médiation, animation et communication culturelle. J'ai également travaillé dans les services culturels de commune et d'intercommunalité en milieu rural. Cela m'a confortée dans l'idée de travailler dans une structure à taille humaine, comme à Saint-Gilles.

Lauréate du concours de rédacteur territorial depuis novembre 2008, j'ai récemment complété ma formation par un Master en Administration, ce qui me permet aujourd'hui d'avoir un profil assez polyvalent. »



Légende Delahaye



Le samedi 25 avril 2009, le Trio EDF, Patrick EWEN, Gérard DELAHAYE et Melaine FAVENNEC ont enthousiasmé le public du Sabot d'Or avec leurs violons, leurs chants et leurs rythmes envolés. Un régal pour les oreilles et les yeux, du vrai baume au cœur !

En première partie de spectacle, Anna PIA a conquis le public : elle reviendra d'ailleurs en résidence au Sabot d'Or pour préparer un nouveau spectacle.

Caprice de jeune fille

pièce de Eugène Labiche - 31 mai 2009



Musique Baroque



Vous aimez Bach ? Alors ce spectacle était pour vous. Armelle Roux nous a fait entrer dans la vie de cet immense compositeur en se mettant dans le rôle de sa femme qui après la mort du musicien le fait revivre dans ses souvenirs. Chaque séquence entrecoupée par des exemples musicaux joués avec brio au clavecin.

En première partie, l'ensemble baroque de l'école de La Flume a joué Sammartini, Teleman et Pachelbel sous la direction de Claude Hamon (voir photo ci-dessus).

Cinéma



Le vendredi 24 avril PERSEPOLIS, film réalisé d'après la célèbre BD de Marjane SATRAPI.

La projection du film était suivie d'un échange avec Suzanne JESTIN, membre de l'Association franco-iranienne de Bretagne.

Saison 2009-2010 au Sabot d'Or

Une programmation avec beaucoup de rire, de la danse et de la musique, du Rock et du Hip-Hop, des expositions et des conférences scientifiques !

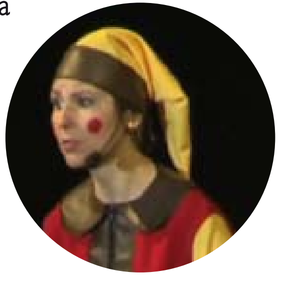
Voici un échantillon de notre programmation :

La saison s'ouvrira avec la FETE DE LA SAINT-GILLES : les Arts de la rue seront à l'honneur avec échassiers et jongleurs (spectacle gratuit, offert aux Saint-Gillois).



En octobre, la troupe AFRO BREIZH invitera à la danse sur des rythmes métissés et le groupe « Ministère de la Jeunesse et de la Magouille » (dans le cadre du festival MARMAILLE) jouera pour les petits, mais les grands seront admis.

En novembre, la pièce « Le clan des divorcées » vous fera rire aux éclats, et notre chorale saint-gilloise « Si ça vous chante » nous prépare une surprise.



En décembre, place à « Titou à la recherche du père Noël » et à la deuxième édition du Marché de Noël.

En janvier, ce sera la troisième édition de la Nuit du rire avec Yves Pujol en prime.

En février, c'est bien connu, il y a la Saint Valentin, cette année avec la pièce comique « Les monologues du vacherin », et Rock et Hip Hop nous inviteront à bouger.

En mars aussi, l'humour chassera la grisaille avec Gérald DAHAN qui proposera son nouveau spectacle, et les Planches à Sel qu'on ne présente plus à Saint Gilles.

Un dîner-cabaret avec LINE et REGIS, fin mai, et la Fête de la Musique, en juin, clôtureront la saison.

Et d'autres surprises encore !

Expositions :
La salle Marie Noël accueillera comme l'année dernière plusieurs expositions, notamment en novembre et en mars.

Sciences :
Les sciences ne seront pas oubliées : cette année les conférenciers parleront de l'eau et de la pollution.



Résidences :
Plusieurs troupes dont la chanteuse Anna PIA et la compagnie de théâtre ONYRIE feront de plus longs séjours au Sabot d'Or, pour préparer leurs spectacles, et aussi pour accueillir le public dans des ateliers et pour des rencontres.

Abonnement :
PASS d'OR et Sabot Pass vous seront proposés à des tarifs attractifs dès cet été.

L'Europe s'invite à la bibliothèque

Le 29 mai, la bibliothèque de Saint-Gilles grouille d'activités : guidées avec gentillesse et intelligence par Madame Rabin notre bibliothécaire et par leurs professeurs, des classes de nos écoles, Sacré Cœur et Jacques Prévert, sont invitées à répondre aux questions du Quizz sur l'Europe. Et vous ? Vous sauriez répondre aux questions ?



- ✔ Quelle est la fleur préférée des Portugais ?
- ✔ Combien de pays le fleuve DANUBE traverse-t-il ?
- ✔ Quelle est la monnaie de la Slovénie ?

C'est vrai que nos enfants avaient un avantage : l'exposition présentée à la bibliothèque révélait les réponses si on cherchait bien. Et ils ont bien cherché !

Bravo pour cette initiative qui permet à nos jeunes d'appréhender l'Europe sur un mode ludique !

Réponses (dans l'ordre) : l'œillet rouge – six pays : l'Allemagne, la Slovaquie, la Hongrie, la Serbie, la Roumanie et l'Autriche – le tolar (!)

Marie-Thérèse Ernoult déléguée à la lecture publique

Dans une publication récente, les Saint-Gillois ont pu lire que « *ce n'est qu'un an après les élections que l'Adjointe à la culture, Mme Huet, a rencontré les bénévoles…* », sous-entendu que la bibliothèque et le bénévoles m'importaient peu.

Ce n'est évidemment pas exact, et cela me donne l'occasion de rappeler que l'interlocutrice normale pour tout ce qui concerne la bibliothèque est la Déléguée à la lecture publique, Madame Ernoult. Elle a été nomée à cette fonction par le maire dès le début du mandat. Il lui revient de veiller au bon déroulement de la vie de la bibliothèque, des manifestations qui y sont organisées, ce qu'elle assume parfaitement. Nous travaillons d'ailleurs ensemble, dans un esprit d'étroite concertation.

Mais je tiens à respecter la répartition des tâches et des fonctions confiées par le maire. Il n'est pas bon si tout le monde s'occupe de tout. Cela ne peut que créer la confusion.

Quand les bénévoles de la bibliothèque ont demandé à me rencontrer. J'ai répondu avec plaisir à cette invitation. Et, je serai toujours prête à recevoir et à m'entretenir avec celles et ceux qui demandent un rendez-vous ou qui viennent à ma permanence (les mercredis soir de 18h à 19h).

Ulrike Huet,
Adjointe à la communication et à la vie culturelle.

Réunion d'information sur l'Europe

Lors d'une réunion d'information sur l'Europe, Madame HUTIN, présidente de la maison de l'Europe était venue à la bibliothèque de Saint Gilles le 12 mai 2009. Outre quantité d'informations pratiques, elle a rappelé les principes qui ont fondé l'Europel la justice et la liberté.



La bibliothèque

Un printemps européen :

Tel était le thème choisi par les 6 bibliothèques du réseau, aussi la bibliothèque s'est-elle habillée aux couleurs de l'Europe.

Drapeaux des 27 pays de l'Union Européenne réalisés par les enfants du CLSH.

Exposition de panneaux présentant ces pays du 15 au 30 Mai. Un quizz élaboré par les bibliothécaires permettait de vérifier ses connaissances.

Pour mieux connaître la Roumanie : exposition d'objets de décoration, de tableaux de scènes de la vie quotidienne, de photos, livres, CD.

Les élèves des CM ont visité l'exposition de façon ludique en complétant le quizz.

Bibliographie sur l'Europe mise à disposition des lecteurs.

Conférence de madame Jeanne-Françoise Hutin sur l'Union Européenne, le parlement européen.

Le 15 Mai, c'était le spectacle intercommunal proposé par le SYRENOR. La chorale Alternance a interprété des chants d'Europe et le groupe Mzé Shina a présenté des chants polyphoniques traditionnels géorgiens

La prochaine animation

Elle aura lieu fin septembre, elle se rattachera au Festival des sciences.

La bibliothèque est abonnée à plusieurs revues

Le dernier numéro est exclu du prêt, on peut le consulter sur place. Mais les numéros précédents sont empruntables.

Adultes
Action Auto Moto
Art & Décoration
Ça m'intéresse
Famili
Géo
Lire
Mon jardin ma maison
Première (cinéma)
Sciences & Avenir
60 Millions de consommateurs
Sport & Vie

Enfants
Les Belles Histoires
Images Doc
J'aime Lire

Juniors/Ados
Géo Ado
Je Bouquine
Rock & Folk
Today (anglais)

Abonnements Hebdomadaires
Télérama
Courrier international

Divers
Le mensuel de Rennes



Adhérer à la bibliothèque !

Une seule carte pour le réseau des 6 bibliothèques du SYRENOR : Clayes, Gévezé, La Chapelle des Fougerets, Montgermont, Parthenay, Saint Gilles.

Une carte individuelle et permanente.

L'inscription est valable 12 mois.

Elle est gratuite pour les moins de 18 ans, les étudiants de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi. Chaque enfant a sa propre carte. Une carte professionnelle peut être établie gratuitement pour les collectivités (par exemple les assistantes maternelles afin qu'elles puissent empruner des livres pour leurs Petits).

L'inscription en 2009 est de 6,60 € pour un adulte, et 11 € pour une famille (à partir de 2 adultes vivant sous le même toit.

Toute personne inscrite peut emprunter et rendre ses documents dans l'une ou l'autre des bibliothèques. De plus, une fois par semaine, en général, une navette circule entre les bibliothèques pour acheminer les ouvrages.

M-Th Emoult



Les permanences à Saint Gilles sont :
Mardi de 16h30 à 18h30, Mercredi de 14h30 à 17h,
Samedi de 10h30 à 12h30

Portes Ouvertes à la bibbliothèque le samedi matin 5 Septembre , jour du Forum.

Eveil musical à la bibliothèque avec le SYRENOR pour les assistantes maternelles et leurs tout petits.



Que ça chante !!



Le mardi 19 mai le Sabot d'Or grouillait et gazouillait ! Toutes nos petites têtes blondes et brunes des écoles étaient fiers de présenter les chants préparés avec les intervenants de l'école de musique de la Flume. 400 élèves des écoles des toutes les communes du syndicat intercommunal de la Flume étaient venus joindre leurs voix au concert, soutenus par des élèves instrumentistes.

Le concert de la semaine de la musique à l'école est le temps fort d'une action, soutenue par le Conseil Général, qui se poursuit tout au long de l'année. Avec les enseignants des écoles, les trois musiciens intervenants Sébastien Fraboul, Jean Michel De Réparaz et Stéphane Leguérinel concoctent pour chaque école un programme propre « à faire découvrir aux enfants la richesse et la variété des projets musicaux à travers des pratiques corporelles, instrumentales et vocales », explique Jean Michel De Réparaz.

U.H.

NB : L'école de musique de la Flume regroupe les comunes : Le Rheu, Mordelles, Cintré, l'Hermitage, Chavagne, Saint Gilles, Breteil et la Chapelle Touarault.

Patrimoine

Les prochaines journées européennes du patrimoine auront lieu samedi 19 et dimanche 20 septembre. Le thème national retenu est « Un patrimoine accessible à tous ».

Magnifique présentation de l'opéra baroque DIDON ET ENEE de Henry Purcell par l'école de musique de la FLUME



Le vendredi 12 juin, la salle du Sabot d'Or est pleine à craquer : la centaine d'acteurs rassemblés pour réaliser cet opéra ont bien mobilisé et motivé leurs familles et amis. Le résultat de leur travail – pour certains depuis deux ans - en valait bien la peine. La mise en scène d'Hubert HUMEAU fut très réussie, Alix LEPAROUX et Pierre-Yves TOUCHARD (sur la photo), et Sylvie BECDELIEVRE dans les rôles principaux, ont eu la faveur du public. Public qui n'a pas boudé son plaisir en applaudissant longuement tous les participants : l'ensemble vocal « Clair de Flume », la classe de chant d'Allix Leparoux dont certaines dans des rôles solistes – les classes de formation musicale et un orchestre spécialement créé pour cet opéra avec des élèves, des professeurs (soulignons le rôle moteur de Claude HAMON et Pierre GAUTHIER) et d'anciens élèves devenus des professionnels confirmés comme François Koel et Damien Cotty.

En première partie de ce spectacle : Anna Sauvaget et Aurélie Leray à la flûte, Marie Thomas au clavecin et Pierre-Marie Rosmade de l'ensemble baroque de la Flume (direction Claude Hamon) nous ont fait goûter à Sammartini, Telemann et Pachelbel (cf. photo).

NB : Rappelons que Saint Gilles fait partie de l'Ecole de musique de la Flume et que certains cours ont lieu dans notre commune (Foyer Rural, 1ier étage)

U.H.

Contact pour La Flume à Saint Gilles :
Aude JACOB (secrétaire de l'association) 02 99 64 84 01

Bilan des élus de l'opposition après plus d'une année au sein du conseil municipal

Notre groupe d'opposition comprend six élus et œuvre depuis plus d'un an :

- pour porter la contradiction à la majorité en cas de désaccord majeur;
- pour contrôler son action ;
- pour formuler des propositions.

Afin de remplir ces trois missions, nous nous impliquons fortement par notre présence au sein du conseil municipal, des commissions municipales, des instances intercommunales, des manifestations organisées sur notre territoire communal. Nous effectuons également une permanence le deuxième lundi de chaque mois à l'étage au-dessus de la poste. Ces permanences nous permettent d'être à votre écoute, de vous appuyer dans vos démarches et de vous informer sur nos prises de position.

Porter la contradiction à la majorité en cas de désaccord majeur :

Même si nous votons la plupart des décisions du Conseil Municipal ce qui prouve notre esprit constructif, il reste que de nombreuses décisions sont réellement contestables tant sur le fond que sur la forme.

Des clivages majeurs sont apparus notamment :

- **sur le périmètre de la ZAC centre bourg,** lors du Conseil Municipal de juillet 2008, nous avons voté la délibération relative au lancement des études préalables à la création de la ZAC centre bourg en émettant des réserves sur la pertinence du périmètre de ZAC (rue du prieuré, rue de rennes, rue du centre) proposé par le Maire et sa majorité. Celui-ci nous semblait trop restreint pour développer une opération cohérente et de qualité tout en assurant la faisabilité financière du projet (mutualisation de coûts). La conception de ce type d'opération de renouvellement urbain doit impérativement s'inscrire dans une vision prospective pour répondre aux attentes de la population actuelle et future à l'échéance de 20 ou 30 ans. Les travaux et réflexions menées par notre groupe et les échanges avec la population confortent notre position sur la nécessité d'une vision globale et transversale du projet et sur la nécessité de la mise en place par la commune d'un outil d'aménagement adapté qui permette à la collectivité de maîtriser la phase opérationnelle du projet, dans sa globalité et dans la durée. Une réalisation par tranche est évidente mais nier l'interdépendance entre ces tranches risque de conduire à une absence de cohérence entre les tranches.
- **sur la salle des sports,** nous regrettons qu'une telle réalisation n'ait pas fait lieu d'une vraie concertation accrue avec les usagers. Nous pensons qu'elle est d' ores et déjà sous-dimensionnée. Un projet imposé n'est pas un projet partagé.
- **sur la vie associative,** nous réprouvons la diminution de l'enveloppe globale allouée aux associations en 2009 comme nous nous sommes fortement opposés au démantèlement de la MJC.

Contrôler son action :

Nous avons interrogé à de multiples reprises la majorité pour obtenir des informations, des précisions. Nous n'avons pas encore aujourd'hui obtenu tous les éléments que nous avons demandés.

Ces questions ont concerné notamment :

- la situation de la MJC et la pérennisation de ses activités ;
- le bilan quantitatif et qualitatif du SPANC ;
- le bilan quantitatif et qualitatif du Sabot d'Or ;
- les transports en commun et les actions menées par la municipalité (aucune proposition faite par la municipalité à Rennes Métropole depuis octobre 2008 pour préparer la rentrée 2009);
- les choix financiers de la majorité tant en investissement qu'en fonctionnement (exemple : la hausse des impôts que nous avons contesté pour financer l'accueil des 10-14 ans avec la rénovation de la grange rue du Prieuré)

Formuler des propositions :

- **sur la ZAC centre-bourg, nous avons proposé** d'élargir le périmètre de la ZAC. Nous avons aussi souhaité que nous soit présenté un projet alternatif qui intègre la suppression du bâtiment actuel de la mairie et sa relocalisation afin d'avoir un réel choix entre deux projets. Cela nous a été refusé.
- **sur la MJC et la création de l'accueil des 10-14 ans, nous avons proposé** une période d'expérimentation pour la nouvelle structure et la mise en place d'une complémentarité entre les activités du centre de loisirs et celles de la MJC. Cela nous a été refusé. Le faible niveau de fréquentation de la Tribu constaté à ce jour tend à confirmer la pertinence de notre proposition de développer une complémentarité entre les actions des deux structures.
- **sur la salle des sports, nous avons proposé** de mettre en place une réelle concertation avec l'Union Sportive de Saint-Gilles et d'agrandir la surface de jeu de cette salle ainsi que de mettre en place des locaux de rangement en simplifiant l'architecture initialement prévue. Cela nous a été refusé.
- **sur la piscine intercommunale, nous avons proposé** en conseil municipal d'adopter le site de Coupigné, nous nous réjouissons que 9 élus de la majorité nous aient rejoints.

Ce bilan exhaustif inscrit notre action dans l'intérêt général avec pour but de privilégier:

- une logique d'aménagement et de développement communal durables,
- un soutien à la vie associative et citoyenne,
- un appui fort à la solidarité et la cohésion sociale,
- une gestion rigoureuse des deniers publics.

NOTRE ACTION A LA VOLONTE D'INFORMER LA POPULATION QUE D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES. IL APPARTIENT AINSI A CHAQUE CITOYEN DE SE FORGER SON OPINION SUR LES DECISIONS PRISES EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE.

Le groupe de l'opposition souhaite à tous un bel été. Article régigé le 4.06.09.



De gauche à droite :
Philippe Thébault, Alain Paul, Françoise Fiselier, Laurence Diquelou, Raymond Coz, Ludovic Coulombel.

MJC : explications de la situation

Le 7 août 2008, la mairie a résilié la convention avec la MJC sur les motifs de non respect de certains articles de la convention : dysfonctionnement dans la gestion, retards voire absence de pièces comptables et qualitatives nécessaires à l'évaluation.

>>> En effet : est-il acceptable que la MJC passe une bonne partie de son temps à monter un projet avec d'autres associations sans que plusieurs jeunes Saint-Gillois y participent ?

>>> Peut-on financer un projet dont on apprend le contenu après son déroulement seulement ?

>>> Est-il acceptable que les locaux municipaux de la Grange soient prêtés en dehors des règles municipales (notamment inscription en mairie pour éviter des « doublons » et pour des raisons d'assurance…) ?

La mairie avait également résilié la convention avec le CLSH pour mieux redéfinir les missions confiées à ces deux associations dans la continuité de la politique jeunesse développée depuis 2001. De 2001 à 2008, la municipalité a considérablement augmenté les moyens mis à disposition de la MJC en augmentant le financement de 37 500€ à 52 300€.

La politique jeunesse de la commune s'inscrit dans la continuité du mandat précédent :

>>> 2003 : création du pôle enfance et de nombreuses activités envers les 0-12 ans : espace-jeux, jardin d'enfants, jeux en famille, centre de loisirs ;

>>> 2008 : création d'une nouvelle activité structurée « la tribu des 10-14 », mission confiée au C.L.S.H. et volonté de développer une politique jeunesse envers les plus de 14 ans par une mission confiée à la M.J.C.

>>> Le 25 septembre, une réunion de recadrage, en mairie, avec la MJC et le CLSH (en présence d'élus de l'opposition) confirme la volonté de la mairie de signer de nouvelles conventions avant la fin de l'année en confiant une nouvelle mission d'accueil structuré des 10-14 ans au C.L.S.H.. Il est demandé à la MJC de développer son intervention auprès des 14- 25 ans. Les activités de la MPT, par contre, ne sont nullement remises en cause. Nous voulions éviter que les usagers et surtout les enfants pratiquant des activités dans le cadre MPT soient victimes d'un conflit dans lequel ils n'étaient pour rien.

N'acceptant pas les nouvelles missions, le CA de la MJC démissionne le 5 décembre.. Suite à l'élection d'un nouveau bureau (12/12/09), les contacts ont été rapidement renoués. Un travail collectif, constructif avec les nouveaux administrateurs (le président avait demandé à ne pas être accompagné des anciens administrateurs réélus) et les élus de la municipalité en charge aboutissent sur une préparation de la nouvelle convention le 29 décembre, un rendez-vous de finalisation étant fixé au 6 janvier 2009.

Le 6 janvier, aucun membre de la MJC ne s'est déplacé, nous apprenons par la suite la démission du président et d'un vice président. Dès lors, sans véritable interlocuteur, président et vice président non remplacés, les rencontres deviennent difficiles, les relations se dégradent lorsque la FRMJC prend attache d'un avocat le 9 janvier 09.

Au conseil d'administration du 4 mars 2009, un désaccord de 4000 euros persiste sur la prise en charge des différents agents que la MJC a embauchés. En 2001, la mairie finançait 3/4 temps d'animateur, en 2008 elle finançait 1,5 temps, sans réelle augmentation des adhérents. Cet effort municipal était à nouveau jugé insuffisant par le CA, alors que la MJC, à l'image d'autres associations, aurait pu trouver des financements extérieurs du fait que plus de 30% des adhérents habitent hors Saint-Gilles.

Le C.A. démissionne collectivement le 4 mars 2009. La FRMJC demande au Tribunal de Grande Instance de nommer un administrateur provisoire lequel 15 jours plus tard, demande *« au vu de la double problématique juridique et financière »* la liquidation judiciaire.

Le 17 avril 2009, la M.J.C. a attaqué au Tribunal Administratif, la commune pour atteinte grave et illégale aux *« libertés d'association, de réunion, de communication et du travail »*. Dans ces cas, le juge doit se prononcer dans un délai de 48 heures. Le magistrat a jugé sans concession dans l'ordonnance rendue le jour même sur le fondement des dispositions de l'article L522-3 du code de la justice que *« La décision de la commune de Saint-Gilles du 7 août 2008 portant résiliation de la convention d'objectifs et de moyens signée le 19 décembre 2006… ne peut être regardée… comme portant atteinte à la liberté fondamentale , alors que la légalité de cette décision n'a d'ailleurs même pas été contestée en son temps »*

Il est évident qu'au vu de ces relations tumultueuses, la confiance mutuelle n'existait plus entre la MJC et la mairie, il devenait difficile de confier une mission d'éducation en toute transparence et en partenariat.

Depuis la fermeture de la MJC, nous avons eu quelques surprises. Pour ne citer qu'un exemple : des associations extérieures utilisaient régulièrement des locaux de la Grange, non pas sous forme d'une location ce qui aurait été normal et légal, mais leurs membres étaient comptabilisés à leur insu comme adhérents et rentraient par là même dans la base de calcul des subventions municipales.

Situation actuelle et avenir

Les cotisations des adhérents étant consommées, la municipalité assure le financement des professeurs qui souhaitent poursuivre les cours, comme elle s'y est engagée. Les élus de la majorité ont pris de multiples contacts et conseils pour trouver les solutions les plus adaptées à la situation. C'est ainsi que la quasi-totalité des activités a continué sans interruption ou elles ont repris dès le début du mois de mai, sous des formes diverses (emploi municipal, auto entreprise, association …).

Pour les 14-25 ans, un projet éducatif municipal aux objectifs affirmés répondant aux demandes de découvertes, de loisirs, de culture, d'informations santé et d'informations jeunesse en général sera mis en place.

Les Brioches de l'Amitié

La vente des brioches de l'Amitié s'est déroulée du 20 au 29 mars 2009.

Cette opération était organisée conjointement et au profit de 4 associations de personnes handicapées afin de les aider dans le financement de leurs projets (acquisition de véhicules, aménagement de locaux…) :

- ✔ ADIMC 35, association départementale des infirmes moteurs cérébraux,
- ✔ ADPEI 35 Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine,
- ✔ Handicap Services 35,
- ✔ APE, association des Paralysés de France.

Cette opération a permis de vendre 516 brioches au prix de 4 €, soit une somme récoltée de 2 064 €.

Une trentaine de personnes a participé activement à cette opération en vendant des brioches sur le marché de Saint-Gilles, au supermarché G20 ou en faisant du porte à porte dans les différents quartiers de la commune.



Je remercie toutes les personnes pour leur participation active à cette opération.

Noëlle BOUHIER et Marguerite BAZIN détiennent le record avec 100 brioches vendues à elles deux.

Michel VILBOUX

ENDURO CARPES sur 45 heures non-stop

L'association des pêcheurs Saint-Gillois organisait le week-end des 15, 16 et 17 mai dernier son ENDURO CARPES ANNUEL sur 45 HEURES NON-STOP. Les carpistes se sont déplacés en nombre, puisque cette année l'étang affichait complet avec 17 équipages de 2. Malgré le vent, quinze carpes pour un poids total de plus de 90 kg ont été pêchées, puis remises à l'eau après avoir été pesées. L'équipage des frères GUERANDEL a été vainqueur avec 7 prises, pour plus de 40 kg. Le second équipage était de Montfort. La coupe de la plus grosse, est revenu à l'équipe Hocde-Landais de Loire-Atlantique, avec un amour blanc de 8 Kg 700.



Toutes les équipes sont reparties avec un lot.

Saint-Gilles Solidarité

Bilan de la collecte organisée en mars 2008 au profit des restaurants du cœur.

Les bénévoles de Saint Gilles Solidarité, organisateurs de différentes collectes au profit des restos du cœur, du 1er au 8 mars 2009, remercient l'ensemble des participants ainsi que le gérant et personnel du magasin G20 de Saint Gilles, ainsi que les écoles qui ont permis de livrer 365kg de marchandises aux relais du cœur de Saint Grégoire.

La permanence sur le marché le samedi matin et au G20 a permis au trésorier de l'association de reverser 159,16 euros de dons qui permettront aux restaurants du cœur d'Ille et vilaine de continuer leur action auprès des personnes les plus démunies, par une aide alimentaire gratuite et une aide à l'insertion.



Amicale des retraités

Toujours à la recherche de nouvelles activités pour les aînés, l'Amicale des Retraités propose d'assister à une séance du « Gai savoir », l'équivalent de « Questions pour un champion » le mardi 30 juin, à 14h00, au foyer rural à titre expérimental. Si cela plaît, une séance par mois pourra être envisagée.



Le pique-nique annuel a eu lieu le mardi 16 juin au terrain des sports, dans une très bonne ambiance.

Il y a beaucoup de projets, l'association ne chôme pas.

A.C.C.A.



Beau succès pour le repas des Chasseurs qui s'est déroulé le 28 février. Près de 250 convives se sont retrouvés à la salle du Sabot d'Or pour cette soirée.

Le menu était copieux. Quelques artistes de la Belle Hélène sont venus charmer l'assistance avec quelques airs connus.

Cette soirée s'est terminée par la traditionnelle soirée dansante.

Assemblée générale de l'association : samedi 27 juin, au sous-sol de la mairie.

Sel de Brocéliande

Le SEL de Brocéliande propose aux habitants de Saint-Gilles de participer à ce Service d'Echange Local: toute personne peut au sein de cette association échanger des biens, des savoirs, des services sans utiliser de l'argent. La rencontre, l'entraide, le plaisir de donner ou recevoir, le refus du gaspillage sont les maîtres-mots de cette association qui regroupe déjà une cinquantaine de familles sur 8 communes dont, depuis peu, Saint-Gilles. Les compétences et biens échangés sont variés et incluent récemment un service de covoiturage.

Pour en savoir plus vous pouvez contacter
Mme Nevot Edith au 02-99-09-08-18,
Mme Poux Annie au 02-99-09-27-24,
Mme Fontaine Valérie au 02-99-64-88-68.
Site internet : http://selbroceliande.e3b.org

Un brin de palet

Le 1er mai, le muguet agitait ses clochettes appelant ainsi les plus grands joueurs de palet au rendez-vous de la Pierre Blanche.

Sandwichs, galettes-saucisses, crêpes, buvette ont ravitaillé les supporters et les 28 joueurs individuels du matin.

Un buffet prévu le midi rassemblait adeptes et bénévoles. L'après-midi, 38 équipes se sont affrontées jusqu'à la finale qui a eu lieu vers 21 heures. La cérémonie de la remise des coupes précédait le tirage de la tombola.



Une journée sous le soleil de la Pierre Blanche où chacun est reparti avec un brin de muguet sur le cœur.

Merci pour tous les services rendus.

Soirée ACPB

Le 18 avril, vers 19h30, un car se garait à la Pierre Blanche pour conduire un groupe de compagnons vers le Lutécia.

Une repas attendait les convives.

Au menu :

Kir royal
Mousse de poisson et saumon fumé
Jambonnette de pintade farcie
Mousse de fruits au chocolat

Le tout arrosé de vin de Bordeaux et se terminant par un café.

La soirée bien animée entre musiques et chansons fut un bouquet de plaisir où virevoltaient et tournoyaient les danseurs.

Tous les amis semèrent du bonheur sur la piste jusqu'au bout de la nuit.

Mais, même à l'ACPB tout a une fin. Vers 5 heures du matin, le retour s'effectuait sans encombre tout en rêvant déjà au rendez-vous de l'année prochaine.



USSG

" En raison de la censure de ces articles dans le dernier Syner'Gilles, l'Union Sportive de Saint-Gilles a décidé en signe de protestation de ne pas publier de compte-rendu d'activité pour ce numéro ".

Activité CLSH

Mercredi 17 Juin : Sortie au parc des « Voyajoueurs » pour les Zoulous (CE2 à CM2) et Zigottos (grande section au CE1). 55 places.

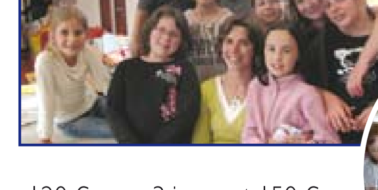
Pour les Ouistitis (petite section et moyenne section), il y aura un spectacle de marionnettes sur le thème de la mer au centre de loisirs et un pique nique au CRAPA. Les inscriptions sont obligatoires.

Programme des camps et stages d'été 2009

Centre de Loisirs « L'Ile aux Enfants »

✔ Camp « Multi-sports » au domaine de Trémelin pour les enfants du CE2 au CM2 (du 7 au 10 juillet) et du CP au CE1 (du 13 au 16 juillet). Le prix de ces 4 jours d'activités multiples (Escalade, accrobranche, baignade et …couchage sous tente) est de 140 €. Le nombre de places est, respectivement, limité à 16 et 12 enfants.

✔ Camp « Equitation » à la ferme de Bel Air à Montreuil-Le-Gast pour les enfants de la Grande section au CM1 (du 6 au 9 juillet ou du 20 au 23 juillet) et de la moyenne section au CP (du 15 au 17 juillet). Soins des animaux, apprentissage de l'équitation seront au programme de ces journées. Tarifs : 120 € pour 3 jours et 150 € pour 4 jours (nombre de places : 24 par camp).



✔ Stage « Apprendre à nager » pour les enfants du CP au CM1 (du 6 au 17 juillet). Le prix des 10 séances est de 135 €. Nombre de places : 12.

La Tribu des 10/14 ans

✔ Camp « Multi-sports » au domaine de Trémelin du 7 au 10 juillet. Ce séjour de 4 jours au prix de 140 € sera adapté aux « pré-ados » (Escalade, accrobranche,….). Nombre de places : 12.

✔ Camp « Mer » au Val André (Côtes d'Armor) du 13 au 16 juillet. Après des journées remplies (Char à voile, baignade, randonnées et activités sur la plage), les « pré-ados » coucheront sous tente au camping du Val André. Le tarif est de 140 € pour 4 jours. Nombre de places : 16.

Pour votre information, la réglementation de la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports oblige une réduction des séjours des mini camps à 4 jours (soit 3 nuits). Par ailleurs, cette réglementation impose une fréquentation minimum (3 journées complètes) au centre de loisirs et/ou à la tribu des 10/14 pour permettre l'inscription dans un camp.

A noter, les inscriptions pour les camps d'été et les présences à la journée au Centre de Loisirs seront clôturées le 24 juin.

Autre date à retenir :

✔ 1er Juillet : Fête du Centre de Loisirs « L'Ile aux Enfants » et « La Tribu des 10/14 » au Sabot d'Or.

Pour tous renseignements, contacter

> Christèle THUAULT (directrice CLSH) au 02-99-64-60-85 l'après midi, de 14h00 à 16h00 et de 7h30 à 18h30, les mercredis et les vacances scolaires,

> Fanny BOUTBIEN (directrice adjointe 10-14) au 02-99-64-62-55.

Etat Civil

Naissances

Le 23 mars	**Paul SILVESTRE**	10 Allée du Bois
Le 30 mars	**Nathan DELAUNAY**	2 rue Yves Montand
Le 2 avril	**Estéban UDIN**	9 rue de la Croix d'Alliance
Le 7 avril	**Loïs DELAUNAY--DALLÉ**	

Mariages

Le 2 mai — **Rodolphe CROC**, 1 rue Louise Michel à Saint-Gilles et **Valérie CRONIER**, 1 rue Louise Michel à Saint-Gilles

Le 6 juin — **Eric LELU**, 2 rue de la Croix d'Alliance à Saint-Gilles et **Chrystèle CARRILLO**, 2 rue de la Croix d'Alliance à Saint-Gilles

Décès

Le 18 février	**Denis DUTAY veuve MOIZAN** 6 rue de la Prouverie
Le 18 février	**Marcel HEARD** 2 rue des Ecoles
Le 27 février	**Célestine BOUGET veuve MONVOISIN** 6 rue de la Prouverie
Le 19 avril	**Léon FUMOUX** 19 rue des Archers
Le 23 mai	**Marie CHENARD veuve DENIEUL** La Pierre Blanche
Le 23 mai	**Thierry LAURENT** La Pierre Blanche
Le 26 mai	**Angèle LERUSSÉ, épouse MORLAIS** 29 bis rue du Centre

BABY-SITTER

Bodin Bleuzvenn - 4, rue Eugène Claudius Petit 02 99 64 68 04
Boissière Elodie - 12, avenue de l'Etang 06 10 58 55 83
Bouesnard Aude - 11 bis, rue de la Vigne 06 03 57 75 40
Bouyaud Laëtitia - Bouculan 06 63 75 26 22
Caradec Charlène - 11, rue Yves Montand 02 99 64 86 03
Caradec Mélanie - 11, rue Yves Montand 02 99 64 86 03
Chouan Anthony - 20, Résidence la Janais 02 99 64 63 79
Denays Catherine - Les Parts 02 99 64 67 07
Diulein Guillaume - 10, rue de Rennes 02 99 64 81 82
Desvaux Claire - 9, rue des Archers 02 99 64 63 06
Dourmad Marie - 26, impasse de la Rabine 02 99 64 80 11
Echivard Adeline - 50, avenue de l'étang 02 99 64 82 13
Gaborel Héloïse - 23, Résidence la Janais 02 99 64 81 09
Galland Lucie - 7, rue Paul Hutin Desgrées 02 99 64 86 15
Gauchard Adeline - 17, Allée du Clos Margot 06 50 98 87 85
Goubin Alice - 9, Résidence de la Janais 02 99 64 89 66/06 70 02 98 11
Grall Solenn - Bel Air 02 99 64 68 31
Guichard Fanny - 3, allée Georges Brassens 02 99 64 66 77
Guichard Pauline - 3, allée Georges Brassens 02 99 64 66 77
Guillaume Alizé - 14, allée du Champ Prieur 02 99 64 69 63
Hyenne Laëtitia - 58, rue de Rennes 06 31 76 04 11
Jahier Fanny - 13, allée du Clos Margot 02 99 64 82 60
Joly Solène - 26, rue de la Prouverie 02 99 64 66 84
Julien-Lefeuvre Laura - 33, rue de Rennes 02 99 64 80 25
Lemaître Gwenaëlle - 8, allée du Champ des Pommiers 06 73 55 08 30
Lemaître Morgane - 8, allée du Champ Prieur 02 99 64 63 95
Lesperance Laurie - 13, rue Paul Hutin Desgrées 02 99 64 66 62
Lespérance Solenn - 13, rue Paul Hutin Desgrées 02 99 64 66 62
Marquer Sylvie - 15, rue Paul Hutin Desgrées 02 99 64 85 39
Morel Corinne - 7, impasse du Gros Chêne 02 99 64 66 67
Paillardon Anaïs - 3, rue Louise Michel 06 88 70 10 46
Paul Guillaume - Le Champ du Feu 02 99 64 69 89
Père Camille - 22, allée du Champ Prieur 02 99 64 83 23
Rochdi Leïla - 6, rue Hubert Beuve Méry 02 99 64 81 99
Rochdi Nour - 6, rue Hubert Beuve Méry 02 99 64 81 99
Simon Manuella - 2, rue Croix d'Alliance 02 99 64 63 09
Socterove Paule 06 50 84 53 73
Surel Aurélie - 3, allée du Champ Prieur 02 99 64 68 87
Trohel Louis - 6, Résidence la Janais 02 99 64 81 14
Vilboux Stéphanie - 18, allée du Clos Margot 06 15 30 04 90

Liste actualisée en octobre 2008
Si cela vous intéresse, envoyez-nous votre adresse, numéro de portable et courriel à l'adresse suivante : infocom@saint-gilles35.fr
Pensez aussi à indiquer tout changement (indisponibilité...)

ADRESSES UTILES

MAIRIE
Téléphone : 02 99 64 63 27
Adresse mel : infocom@saint-gilles35.fr
Site : www.saint-gilles35.fr
Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h00.
Le samedi 9h00 - 12h00.

BIBLIOTHÈQUE
Téléphone : 02 99 64 86 12
Horaires d'ouverture : Mardi 16h30 - 18h30
Mercredi 14h30 - 17h00 Samedi 10h30 - 12h30

LOISIRS ET CULTURE
Centre de loisirs : 02 99 64 60 85

COLLECTE DES DÉCHETS
Déchets recyclables : Mardi matin
Ordures ménagères : Mercredi matin

DÉCHÈTERIE
Téléphone : 02 99 64 66 53
Horaires d'ouverture : Mardi et jeudi matin 9h - 12h
Mercredi 14h - 18h - Samedi 9h - 12h et 14h - 18h

ENFANCE ET SCOLARITÉ
Ecole maternelle publique :	02 99 64 64 65
Ecole primaire publique :	02 99 64 65 37
Ecole privée :	02 99 64 65 43
Garderie :	02 99 64 80 52
Restaurant scolaire :	02 99 64 80 89
Jardin d'enfants :	02 99 64 88 81

SOCIAL
CIAS (action sociale) :	02 23 41 28 00
Foyer de personnes âgées :	02 99 64 64 19
Assistante sociale, Mme DECAIX :	02 99 27 76 41
Point accueil emploi, SRO à Pacé :	02 99 61 14 55

URGENCES
Cabinet médical :	02 99 64 63 36
Urgences de l'hôpital Pontchaillou :	02 99 28 43 43 ou 02 99 28 43 44
Centre anti-poison :	02 99 59 22 22
Dépannage EDF :	0 810 333 335
Dépannage GDF :	02 99 35 11 33
Compagnie Générale des Eaux (Assainissement) :	0 811 904 904
SAUR France (distribution de l'eau) :	0 811 46 03 14